

**SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019**

---

**Bureau**

**Président :** M. Alain MATHIEU  
**Vice-président e :** Mme Vally CARTER  
**Secrétaire :** M. Christian FLURY  
**Membres :** M. Thierry AESCHBACHER, Mme Monica DE VECCHI

**Sont présents :**

Mme Nathalie ADAM, M. Thierry AESCHBACHER, M. Simon ANTICH, M. Thierno BARRY, Mme Jeanne BENCKER, M. Laurent BRUN, M. Thierry BRUNIER, Mme Mathilde CAPTYN, Mme Vally CARTER, Mme Martine CASUTT, M. Nicolas CLEMENCE, M. Michele COLLEONI, M. Armando COUTO, Mme Martine DEGLI AGOSTI, M. Thierry DEROBERT, Mme Monica DE VECCHI, M. Christian FLURY, M. Jean FONTAINE, M. Thierry FRANCIOLI, Mme Corinne GACHET CREFFIELD, Mme Virginie GLASSEY, M. Christian HAAS, M. Yannick HANIFI, M. Aristos MARCOU, Mme Bénédicte MARMY, M. Alain MATHIEU, M. Julien NUROCK, M. Yves PAGE, M. Bruno REOLON, Mme Céline ROSSELET, Mme Nancy RUERAT, M. Damien SIDLER, Mme Sevinc SÖNMEZ, M. Hüseyin TEMEL, M. Muharrem TEMEL, Mme Olga VILLARRUBIA

**Excusés :** M. Eric MAUGUÉ, M. Kevin REICHENBACH

**Assistent à la séance :** M. Frédéric RENEVEY, Maire  
M. Damien BONFANTI, M. Stéphane LORENZINI  
Conseillers administratifs  
Mme Odile DE GARRINI, Secrétaire générale  
Mme Erika CRISAFULLI, secrétaire

**ORDRE DU JOUR :****A. POINTS INITIAUX**

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 28 février 2019
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) Présentation des comptes 2018

**B. NOUVEAUX OBJETS****7) Projets de délibération du Conseil administratif**

- a) 176-19.03 Modification des statuts de la Fondation communale  
Entrée en matière immobilière de Lancy (FCIL)

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

- b) 177-19.03 Crédits budgétaires supplémentaires **p. 1443**  
Entrée en matière  
Fr. 750'000.—

**D. RAPPORTS DE COMMISSION (informations)**

- 8) Commission de l'administration et des affaires économiques, séances des 26 novembre 2018 et 11 mars 2019, rapporteur M. Thierry DEROBERT

Fonctionnement des commissions et des séances plénières – suite de la discussion **p. 1444**

**B. NOUVEAUX OBJETS**

- 9) Projets de délibération du Conseil administratif

178-19.03 Modification du règlement du Conseil municipal -  
Entrée en matière Article 73 **p. 1445**

- 10) Motions – Résolutions

Motion du groupe des Verts et des Socialistes « Lutte contre la pollution lumineuse » **p. 1450**

**C. DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSION**

- 11) Commission conjointe des travaux et constructions, du développement durable et des finances et du logement ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, séance du 4 mars 2019, rapporteur Mme Virginie GLASSEY

174-19.02 Rénovation et transformation de la villa et du parc  
Arrêté Bernasconi - Crédit de construction **p. 1457**  
Fr. 3'824'800.--

- 12) Commission conjointe des travaux et constructions et des finances et du logement, séance du 4 mars 2019, rapporteur Mme Virginie GLASSEY

175-19.02 Viaduc des Grandes-Communes – Construction  
Arrêté d'espaces artisanaux - Crédit de construction **p. 1459**  
Fr. 2'175'000.--



**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

- 20) Commission du développement durable, séance du 13 mars 2019, rapporteur M. Aristos MARCOU

Présentation de la nouvelle procédure AIMP sur la gestion des déchets **p. 1471**

**E. POINTS FINAUX**

- 21) Propositions individuelles et questions **p. 1471**

Questions du public **Annexe**

\* \* \* \* \*

M. MATHIEU : Mesdames et Messieurs, bienvenue à tous. J'ouvre cette séance du Conseil municipal du 28 mars 2019. Je salue les membres du Conseil municipal, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Secrétaire générale et Madame la secrétaire du Conseil municipal.

Sont également salués les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Lancy, les représentantes et représentants de la presse, et vous, cher public.

J'excuse l'absence de M. MAUGUÉ et de M. REICHENBACH. Nous sommes 35 et la majorité qualifiée si nous en avons besoin sera de 18.

Enfin, je vous rappelle la nécessité de la concision pour tous vos rapports.

**A. POINTS INITIAUX****1) APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. MATHIEU : il y a quelques précisions à donner à cet ordre du jour. Le point 7c) n'est pas un projet du Conseil administratif, mais de la Commission de l'administration. Le point 8) Motions – Résolutions, est une entrée en matière. Et comme vous l'avez tous reçu en début de semaine, au point 9), le crédit concernant la rénovation et transformation de la villa et du parc Bernasconi se monte à Fr. 3'824'800.--.

M. DEROBERT : étant donné que je suis censé faire un rapport de la Commission de l'administration au point 16a) qui concerne la modification du règlement du Conseil municipal, ne serait-ce pas opportun que je rapporte ceci avant le point 7c) ?

M. MATHIEU : est-ce que M. DEROBERT est soutenu dans sa proposition ? Nous allons voter un nouvel ordre du jour qui fait passer le point 16a) avant le point 7c).

***Vote accepté par 30 oui, 2 non et 1 abstention.***

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019****2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 28 FEVRIER 2019**

---

Le procès-verbal est approuvé.

**3) COMMUNICATIONS DU BUREAU**

---

Pas de communications.

**4) COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

M. RENEVEY : le Conseil administratif espère que vous ferez bon accueil aux différentes réponses aux motions qui sont sur vos tables, à savoir la réponse aux motions intitulées « Organisation et suivi de l'aide à l'intégration des migrants », « Pour un développement harmonieux de la politique en matière de petite enfance à Lancy », « Pour la prise en compte de la sécurité des piétons et assurer la mobilité douce aux abords des chantiers », et « Des facilités pour l'engagement associatif à Lancy ».

La deuxième information : comme vous le savez puisque vous avez discuté de ce crédit, nous allons entamer des travaux assez conséquents de rénovation de la Mairie. Raison pour laquelle, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2019, toutes les séances de commission qui ont lieu d'ordinaire à la salle du Conseil administratif auront lieu, pendant la durée du chantier, à la salle Nicolas Bouvier.

Vous avez également trouvé sur vos tables une information sur la fête de la solidarité internationale qui aura lieu le samedi 13 avril 2019, avec la partie officielle à 11h00. Il s'agit de la toute première manifestation qui met véritablement à l'honneur la solidarité internationale. J'espère que vous viendrez nombreuses et nombreux, d'abord à cet apéritif, mais surtout à cette journée ; de très nombreuses associations que nous soutenons ont accepté de jouer le jeu et donc de venir pour se présenter lors de cette journée.

La dernière chose : là aussi vous le savez probablement, nous avons l'assemblée constitutive du nouveau contrat de quartier de la Chapelle qui aura lieu le 11 avril. A ce titre, lorsqu'il y a un contrat de quartier, un membre du Conseil municipal doit faire partie de la Commission sociale et représente le Conseil municipal à ces séances de contrat de quartier. Il serait de bon aloi que l'un d'entre vous puisse se manifester soit à la fin de cette séance, soit en tous les cas avant le 11 avril, pour que l'on puisse annoncer qui sera le représentant du Conseil municipal à ce contrat de quartier.

M. LORENZINI : vous trouvez sur vos tables deux flyers liés à une future exposition qui aura lieu à la villa Bernasconi, ainsi qu'une activité qui sera, elle, à la Dépendance qui est en lien direct avec l'exposition qui se déroulera en face. Ce sera la dernière exposition avant le démarrage des travaux de rénovation de la villa Bernasconi si vous votez, bien entendu, tout à l'heure le crédit nécessaire.

M. BONFANTI : pas de communication.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019****5) PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

---

Il n'y en a pas.

**6) PRESENTATION DES COMPTES 2018**

---

M. LORENZINI :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, au nom du Conseil administratif, j'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter les comptes 2018 de notre ville, pour la première fois présenté selon le nouveau plan comptable harmonisé MCH2.

Le budget 2018 avait été voté par votre Conseil en dégageant un excédent de revenus de Fr. 1'764'000.--. Les comptes 2018, qui ont été audités, sont bouclés et le niveau du résultat opérationnel se monte à Fr. 19'656'346.95.

L'ampleur de ce résultat est largement imputable à l'augmentation de l'impôt estimé des personnes morales (PM), ainsi qu'à la mise en compte de correctifs d'années antérieures. En effet, la production brute estimée enregistre presque Fr. 16 millions de plus que prévu au budget, dont Fr. 9 millions rien que pour les correctifs de l'année 2017. Le Département des Finances (DF) a cependant indiqué qu'un risque potentiel existait sur les estimations fiscales d'une société, et la provision pour risque d'impôt estimé a été adaptée en conséquence.

La production globale estimée de l'impôt des personnes physiques (PP) présente un gain complémentaire de Fr. 4.9 millions aux comptes 2018 par rapport au budget, en incluant des correctifs estimés d'années antérieures pour Fr. 2.3 millions et une hausse de l'impôt à la source par rapport au budget de Fr. 2.2 millions.

En tenant compte des remplacements de correctifs, la production estimée de l'impôt PP au barème ordinaire progresse de 2.6% entre 2017 et 2018, ce qui représente une sensible hausse de production de Fr. 1.37 million, en lien avec l'arrivée de nouveaux contribuables.

La nature 31, hors dépréciations sur créances, affiche un disponible de Fr. 1.6 million, ou -6.2% par rapport au budget. C'est beaucoup moins que les années précédentes, preuve s'il en est que les efforts destinés à maîtriser ces charges, notamment par la création de nouveaux pots budgétaires par groupe de dépenses, ont porté leurs fruits.

Quant au résultat net des biens-fonds du patrimoine financier, il se situe pile dans la cible, arrêté à Fr. 7.8 millions.

La dette communale a passé de Fr. 172'000'000.-- à Fr. 162'000'000.-- en fin d'année. Enregistré sur le compte de dépôt auprès de l'Etat de Genève, le solde à fin 2017 des perceptions fiscales de Fr. 12 millions a été versé en mars. Egalement, le besoin moindre en financement pour nos investissements cette année a permis de diminuer notre dette.

Conséquence du maintien du faible niveau des taux, la charge d'intérêts est en baisse, le taux moyen de la dette s'établit à 0.55% au 31 décembre 2018.

En lien avec la présentation des comptes annuels selon le nouveau plan comptable MCH2, le résultat 2018 se décompose ainsi :

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

Les revenus d'exploitation s'élèvent à Fr. 124.56 millions, contre Fr. 102 millions au budget 2018, soit un écart positif de Fr. 22.56 millions.

Les charges d'exploitation atteignent Fr. 120.25 millions, contre Fr. 114.81 millions au budget, soit + Fr. 5.44 millions.

Les revenus financiers, composés principalement des produits des biens-fonds du patrimoine administratif et financier, se montent à Fr. 22.73 millions, contre 22.34 millions prévus au budget.

Les charges financières, essentiellement constituées des charges de gestion de nos biens du patrimoine financier et des intérêts passifs des emprunts, s'élèvent quant à elles à Fr. 7.38 millions.

Le résultat opérationnel et positif s'élève à Fr. 19.66 millions.

Même avec cette nouvelle présentation MCH2, le niveau du résultat, par rapport au budget, mérite d'être décomposé et synthétisé :

*En millions de francs*

<b>Résultat net du budget 2018</b>	<b>1.76</b>
Revenus fiscaux, fonds de péréquation PM et TPC	22.26
Augmentation de la provision sur le risque d'impôt estimé des PM	-8.17
Disponible sur le poste "biens et services"	1.61
Disponible sur la rubrique amortissements du patrimoine administratif	1.11
Autres écarts, net	0.31
 Ecart net sur le résultat d'exploitation	 17.12
 Disponible net sur les charges d'intérêts et de gestion des biens du PF	 0.38
Gain net sur les produits des biens-fonds du PA et du PF	0.40
 Ecart net sur le résultat financier	 0.78
 Résultat final opérationnel 2018	 <u>19.66</u>

Nous allons maintenant examiner plus en détail les comptes 2018 avec les différentes rubriques qui les composent :

### 1. COMPTES DE RESULTAT (FONCTIONNEMENT)

#### 1.1. LES REVENUS D'EXPLOITATION

Les revenus fiscaux s'élèvent à Fr. 115.48 millions et se composent des productions estimées de l'impôt direct des personnes physiques et des personnes morales, du montant en notre faveur qui découle du fonds de péréquation des personnes morales, ainsi que de la taxe professionnelle communale. S'y ajoute également l'impôt sur les chiens. Le budget prévoyait la somme totale de Fr. 93.22 millions.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

La rubrique "taxes" est bouclée à hauteur de Fr. 5.57 millions contre Fr. 4.82 millions au budget. Cela regroupe les émoluments administratifs, les taxes d'utilisation et de prestations de service, les produits de ventes diverses dont les repas des restaurants scolaires et les cartes journalières des CFF, ainsi que le produit des amendes et divers remboursements, comme les indemnités journalières des assurances ou les remboursements de sinistres et d'aides sociales.

La nature 43 regroupe des revenus divers, qui s'élève à Fr. 78'285.-- en 2018.

Importante rubrique par contre, la nature 46 intitulée "revenus de transfert" englobe tous les produits liés aux quotes-parts, dédommagements ou subventions en faveur de la commune, qui proviennent de la Confédération, du canton et des autres communes. Sur un total de Fr. 3.94 millions prévus au budget, les comptes 2018 présentent un solde de Fr. 3.43 millions, soit un manque à gagner de Fr. 513'000.--, essentiellement dû au budget 2018 surévalué de la DGeau pour les loyers à verser par le fonds intercommunal d'assainissement (en rapport au nombre de dossiers à traiter/traités).

### 1.2. LES REVENUS FINANCIERS

Ils s'élèvent à Fr. 22.73 millions. Les biens-fonds du patrimoine administratif ont généré Fr. 6.98 millions de revenus, alors que ceux du patrimoine financier (immeubles, villas et autres bâtiments) se montent à Fr. 14.26 millions. Le solde est réparti entre les produits des biens-fonds loués, ainsi que par la réévaluation des actions aliénables de la BCG à la valeur de marché (nouveau calcul dès le 1.1.2018). Le total de la rubrique génère un revenu supplémentaire d'environ Fr. 400'000.-- par rapport au budget.

### 1.3. LES CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges de personnel (nature 30) sont en droite ligne avec le budget total de Fr. 28.06 millions.

Bien que des écarts soient constatés sur les différentes rubriques qui les composent (traitements, personnel temporaire, charges sociales, LPP, etc.), les comptes sont bouclés au final à hauteur de Fr. 28.10 millions, présentant ainsi un infime écart global de Fr. 37'000.--.

Les charges de la nature "biens, services et autres charges d'exploitation" intègrent dans le plan comptable MCH2 les comptes relatifs aux dépréciations de créances et autres ajustements de provisions fiscales. Ils sont isolés, de manière à refléter le niveau des charges que la commune peut maîtriser.

La nature 31, sans les dépréciations sur créances, totalise la somme de Fr. 24.34 millions, contre Fr. 25.95 millions prévus au budget, ce qui représente un non-dépensé de Fr. 1.61 million.

Quant à la rubrique "dépréciations sur créances", les sources de l'écart sont principalement dues à :

1) des augmentations de provisions pour pertes sur reliquats, Fr. 466'000.--, conséquence de l'augmentation des reliquats PP et PM entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018; à noter que cette fluctuation ne peut pas être budgétée.

2) l'augmentation de Fr. 8.17 millions de la provision sur le risque d'impôt estimé des personnes morales, pour porter la provision à Fr. 14.64 millions.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

Confirmé par le DF aux comptes 2017, un risque existait sur les estimations fiscales d'une société. Une provision de 30% sur l'estimation globale aux comptes 2017 avait été comptabilisée.

Lors de la clôture 2018, nous avons eu la confirmation du DF que les déclarations fiscales 2016 et 2017 de cette société sont en cours d'examen, donc les revenus sont estimés.

La taxation 2018 globale est entièrement estimée. Notre attention a été attirée sur le fait qu'un risque d'écart entre les montants déclarés et les montants qui seront taxés ne peut pas être exclu.

Pour couvrir ce risque de fluctuation élevé, le SAFCO (service des affaires communales, ex-SSCO) nous autorise à maintenir une provision à hauteur de 30% des estimations, pour lesquelles le risque accru commence à courir dès la mise en compte de correctifs estimés 2016 aux comptes 2017, comme le témoigne l'ampleur de cette augmentation.

Les amortissements du patrimoine administratif, nature 33, totalisent cette année la somme de Fr. 15.94 millions, et présente une diminution de Fr. 1.11 million par rapport au budget.

Entre autres écarts, on notera l'effet consécutif à l'amortissement complémentaire effectué aux comptes 2017 sur le crédit de la couverture T104 à Lancy-Sud (Fr. -500'000.--), ainsi qu'au report du vote lié à l'installation de la couverture thermique à la piscine de Marignac (Fr. -1'500'000.--).

Les charges de transfert, nature 36, présentent un léger disponible de Fr. 401'000.--. Sur un budget total de Fr. 42.82 millions, les comptes se soldent par des charges de Fr. 42.42 millions. On enregistre sur cette rubrique :

- 1) la compensation financière aux communes frontalières, Fr. 4.7 millions, en ligne avec le budget;
- 2) les dédommagements au canton, comme les frais de perception des impôts (+ Fr. 588'000.--), ainsi que les frais engendrés par le contrôle du stationnement;
- 3) les dédommagements aux communes, soit pour les Groupements intercommunaux, le SIS et la Fondation des Evaux : en ligne par rapport au budget : environ Fr. 7.6 millions ;
- 4) les charges portées au fonds de régulation, selon la LRT ;
- 5) les subventions versées à des collectivités et à des tiers : les comptes sont bouclés avec un léger disponible de Fr. 716'000.--, sur un budget de Fr. 26.12 millions ;
- 6) les charges d'amortissements sur les subventions d'investissement.

### 1.4. LES CHARGES FINANCIERES

Budgétées pour Fr. 7.77 millions, les charges 2018 sont quasi dans la cible, présentant un total de Fr. 7.38 millions, d'où un écart favorable de Fr. 382'000.-- :

Les charges d'intérêts s'élèvent à Fr. 939'000.--, contre un budget de Fr. 1'161'000.--, du fait de la diminution de la dette et des besoins en financement inférieurs aux prévisions.

Les charges de gestion et d'entretien des biens-fonds "immeubles et villas du patrimoine financier", considérées comme des charges de nos "placements financiers", sont regroupées sur cette nature comptable. Elles présentent un léger disponible de Fr. 160'000.-- (-2.4%).

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

### 2. DETTE COMMUNALE

La dette communale a diminué de Fr. 10 millions, passant de Fr. 172 millions au 31 décembre 2017 à Fr. 162 millions au 31 décembre 2018. On enregistre les mouvements suivants :

- remboursement d'un emprunt à long terme, arrivé à échéance, pour Fr. 10 millions
- besoin en financement, nouvel emprunt contracté de Fr. 10 millions
- amortissements partiels de deux emprunts, pour Fr. 2 millions
- remboursements d'avances à terme fixe pour Fr. 8 millions

Le taux moyen de la dette s'est établi à 0.55 % au 31 décembre 2018, contre 0.64% une année auparavant.

### 3. LE COMPTE D'INVESTISSEMENT

Les crédits votés :

En 2018, le Conseil municipal a voté 25 crédits d'investissements, pour la somme de :

au patrimoine administratif Fr. 74.23 millions (dépenses brutes, sans les études déjà votées)

au patrimoine financier Fr. -3.20 millions nets

soit un total de Fr. 71.03 millions

Parmi les crédits votés au patrimoine administratif, il convient de relever les objets financièrement les plus importants :

La rénovation et l'agrandissement de l'école Tivoli (pré-étude incluse)	Fr. 27.46 millions
L'étude et la construction de la nouvelle école du Plateau (concours inclus)	Fr. 16.20 millions
La participation pour l'aménagement des espaces publics de la gare Lancy Pont-Rouge	Fr. 8.02 millions
La construction de collecteurs et d'un bassin de rétention dans le quartier des Semailles, en lien avec les PLQ (étude incluse)	Fr. 7.99 millions
La participation pour l'aménagement des espaces publics de la halte Lancy-Bachet	Fr. 3.49 millions
La construction de collecteurs EU et EC dans le quartier de Surville en lien avec le PLQ (étude incluse)	Fr. 3.27 millions

Parmi d'autres objets votés par votre Conseil, il faut relever également les dépenses engagées pour la rénovation de la Mairie, le réaménagement routier de la rampe du Pont-Rouge et du chemin des Vieux-Chênes, ainsi que la pose de la couverture thermique sur le bassin olympique de la piscine de Marignac.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

Au patrimoine financier, votre Conseil a accepté d'engager les études pour la construction du bâtiment "C" sur le PLQ 29'990 / angle Bac/Maisonnettes, pour Fr. 470'000.--, ainsi que de vendre à la FCIL les terrains situés à l'avenue du Cimetière 26, 28, 28bis et 32.

### Les dépenses effectives

Les dépenses brutes effectives s'élèvent en 2018 à Fr. 23.16 millions, alors que la planification tablait sur un montant de Fr. 51.78 millions. Le volume des dépenses qui ne s'est pas concrétisé est donc de Fr. 28.62 millions, ou 55%.

La répartition PA/PF s'établit de la manière suivante :

- a) Fr. 19.94 millions pour le patrimoine administratif (PA), en regard d'un budget de Fr. 47.49 millions;
- b) Fr. 3.22 millions pour le patrimoine financier (PF), contre un budget de Fr. 4.29 millions.

L'ambitieuse planification ne s'est donc pas concrétisée, comme en témoignent les différences entre les estimations et la réalité. Cette année a été jalonnée de nombreux reports de projets, qu'il serait fastidieux d'énumérer dans cette présentation.

Concernant le patrimoine financier, la réserve de Fr. 2 millions pour l'acquisition de parcelles n'a pas été utilisée.

Le montant dépensé de Fr. 23.16 millions a été couvert comme suit :

Autofinancement par les amortissements	Fr.	16.38 millions
Subventions et recettes diverses	Fr.	<u>3.74 millions</u>
Financement avant résultat	Fr.	20.12 millions

soit une insuffisance de financement de Fr. 3.04 millions compensée par le résultat 2018. Au final, la dette diminue de 10 millions, en tenant compte des autres positions bilancielle.

## 4. CONCLUSION

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le Conseil administratif ne peut que se féliciter de ce résultat positif de Fr. 19,66 millions en regard d'un résultat escompté de Fr. 1'764'000.--.

Ce résultat positif 2018 peut essentiellement s'expliquer par des reliquats d'impôts des années précédentes, une nette amélioration des recettes fiscales des personnes morales et physiques et de quelques économies sur le budget de fonctionnement.

Voici quelques explications :

- Pour ce qui est de la fiscalité des personnes morales, nous bénéficions pour la seconde année consécutive d'un très important reliquat de 9 millions en plus du résultat exceptionnel de 7 millions pour l'année 2018 dû principalement à une entreprise dont la volatilité des résultats doit nous imposer une grande prudence. La taxation n'étant toujours pas finalisée, les chiffres se basant sur des acomptes provisionnels, nous avons par précaution et sur recommandation du SAFCO, intégré aux comptes une provision de 30% sur l'impôt des personnes morales.
- Pour ce qui est des personnes physiques nous constatons une belle progression très réjouissante, plus de 1,37 million, sur l'impôt au barème ordinaire entre 2017 et 2018.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

Les comptes enregistrent des rétroactifs de 2,3 millions, ainsi qu'une augmentation de l'impôt à la source de 2,2 millions. L'effet des nouveaux arrivants dans nos nouveaux quartiers se fait donc sentir.

- Nous constatons enfin avec une grande satisfaction une maîtrise de la rubrique « biens, services et marchandises » qui présente un non dépensé de 1,6 million contre plus de 3 l'an dernier. La mise en place de pots communs ainsi qu'une politique de recherche d'économies nous a permis de présenter un budget réaliste sans réserves inutiles que notre administration n'arrivait de toute manière pas à réaliser.

Ces explications vous montrent ô combien la situation de notre commune est saine, mais d'une grande fluctuation et que nos efforts doivent être poursuivis.

Au niveau des investissements, on remarquera que votre Conseil municipal a voté en 2018 pour Fr. 74,23 millions de crédit d'investissements à réaliser ces prochaines années, ceci marquant une très nette reprise de ces derniers, ce qui était prévisible d'après la planification des investissements. Nous devons accompagner l'accroissement de notre population en réalisant des équipements publics et continuer à entretenir nos patrimoines administratif et financier.

Ce résultat exceptionnel tombe donc à point nommé, nous permettant de réduire notre dette de quelque 10 millions. Il est à relever que le coût de notre dette n'a jamais été aussi faible avec un taux moyen de 0,55% et que, grâce à des emprunts à long terme, ce taux pourra être maîtrisé. On relèvera que la réévaluation de notre patrimoine financier réalisé au 31 décembre 2018 se monte à près de 380 millions, ce qui relativise quelque peu notre endettement.

En tant qu'autorités, notre défi est de faire face au développement de notre commune en matière de construction de logements ou d'infrastructures publiques, de maintenir les prestations sociales et d'équilibrer notre budget. Par conséquent, nous devons stabiliser nos recettes fiscales, en particulier grâce à l'augmentation du nombre de contribuables et à l'implantation de nouvelles entreprises sur notre territoire, ce qui se confirme avec les annonces d'emménagement à Pont-Rouge.

En 2018, la Ville de Lancy est toujours une commune solide et saine sur le plan financier et nous comptons poursuivre dans cette voie, ce qui nous permettra d'affronter l'avenir avec confiance, même si les enjeux économiques dans notre pays, et en particulier dans notre canton, sont incertains. On relèvera également que de nombreuses incertitudes demeurent quant aux effets sur notre fiscalité communale suite à la mise en place de RFFA qui devrait être effectif en 2020 si le peuple genevois l'accepte au mois de mai. Le Conseil administratif espère que cette réforme, dont les dernières projections suite aux modifications législatives fédérales sont finalement moins impactantes que prévu, passera la rampe. Un refus par le peuple pourrait par contre avoir des impacts extrêmement négatifs avec la remise en question de la présence sur notre territoire de grosses multinationales qui n'accepteraient pas un taux à 24%.

Notre dette augmentant sous le poids des indispensables investissements liés à l'agrandissement de notre commune et aux infrastructures, nous ne pourrions pas lui faire supporter des déficits de fonctionnement. La stratégie qui figure au plan quadriennal devra être poursuivie, mais adaptée pour tenir compte au mieux des effets de cette réforme fiscale, tout en ne péjorant pas la situation de nos habitants et de ce point de vue le montant de nos revenus qui est en nette augmentation nous laissera l'opportunité de poursuivre les objectifs du Conseil administratif, à savoir:

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

- continuer à mettre l'accent sur l'entretien des bâtiments et des espaces publics communaux;
- compléter et poursuivre le renouvellement des équipements mis à disposition de la population et notamment les efforts en matière de places d'accueil pour la petite enfance;
- poursuivre notre volonté de construire ou de collaborer à la construction de logements pour notre population;
- investir dans les nouvelles infrastructures en rapport avec le développement de nouveaux quartiers et répondre ainsi à des besoins clairement exprimés;
- adapter les effectifs de notre administration pour répondre aux enjeux de ces prochaines années;
- satisfaire enfin de manière plus générale aux besoins prépondérants de la population afin de favoriser son intégration dans la cité.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, j'en ai terminé. Mais avant de renvoyer à la Commission des finances et du logement l'examen des comptes 2018, je voudrais encore profiter de l'occasion pour remercier les collaborateurs du service financier pour leur excellent travail et, plus particulièrement sa cheffe, Mme Catherine AYMON, et son collaborateur direct M. Alexandre CHOUEY, pour le professionnalisme dont ils font preuve et le soutien qu'ils donnent à l'autorité administrative. Je remercie également l'ensemble du personnel pour son appui et l'effort constant qu'il a fourni tout au long de l'année et je lui exprime, ainsi, toute la gratitude du Conseil administratif.

### B. NOUVEAUX OBJETS

#### 7) PROJETS DE DELIBERATION DU CONSEIL ADMINISTRATIF

---

##### a) Modification des statuts de la Fondation communale immobilière de Lancy (FCIL) (176-19.03)

---

M. LORENZINI : le Conseil de Fondation de la FCIL a désiré modifier quelques articles liés à son fonctionnement, notamment sur la manière de nommer les représentants du Conseil municipal et la présidence de cette fondation ; elle a également profité de modifier un article qui était erroné depuis la création même de cette fondation.

Suite à cette décision du Conseil, il revient au Conseil municipal de valider ou pas cette modification qui ensuite devra aussi passer au Grand Conseil pour validation formelle.

M. MATHIEU : il s'agit d'une entrée en matière, j'ouvre le débat. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention, avec renvoi à la Commission de l'administration et des affaires économiques.*

##### b) Crédits budgétaires supplémentaires (Fr. 750'000.--) (177-19.03)

---

M. LORENZINI : je ne referai pas l'historique de la saga lors de l'élaboration du budget, mais je resterai au fait de ce que vous savez, à savoir que le Conseil administratif, répondant à son

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

engagement, revient à vous pour l'intégration de la quasi-totalité - il y a une exception - des postes qu'il avait demandés dans le précédent budget, et auxquels il avait renoncé suite à la mauvaise nouvelle.

Le montant est inférieur parce qu'il y a un décalage dans le temps, donc il y a des conséquences financières un peu plus faibles, les postes sont les mêmes pour un montant de Fr. 350'000.--, également avec une autre modification qui est le renoncement de trouver Fr. 400'000.— sur la nature 31 qui n'est plus d'actualité puisque le budget est maintenant à l'équilibre, pour ne pas dire mieux qu'à l'équilibre, puisque c'était un budget bénéficiaire qui avait été présenté dans sa première version.

M. MATHIEU : il s'agit d'une entrée en matière, j'ouvre le débat. Si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.***

Mme VILLARRUBIA : le groupe des Verts propose de voter sur le siège. M. LORENZINI a bien expliqué l'exposé des motifs, je crois que tout le monde le connaît suffisamment, la saga a été longue, on se félicite que le Conseil administratif arrive avec une proposition, mais pour des questions de timing et pour pouvoir donner aussi à l'administration le temps de faire des recrutements de façon adéquate, nous vous proposons de voter sur le siège.

Mme GACHET CREFFIELD : sur le principe, on va s'y opposer, puisque même si en tant que tel les sous sont là, il y a certains points qui nous posent problème et nous souhaiterions voter sur l'opportunité et la pertinence d'ouvrir ces postes au sein de l'administration.

M. MATHIEU : nous allons voter la proposition de vote sur le siège.

***La proposition de vote sur le siège est refusée par 23 non, 11 oui, et 0 abstention.***

M. MATHIEU : nous allons voter maintenant le renvoi de cet objet à la Commission des finances.

***Le renvoi à la Commission des finances et du logement est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.***

**D. RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****8) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –  
Séances des 26 novembre 2018 et 11 mars 2019 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT****Fonctionnement des commissions et des séances plénières – Suite de la discussion**  
=====

M. DEROBERT présente le sujet : durant ces séances, plusieurs points ont été abordés dont voici l'essentiel :

La planification des séances plénières est selon le règlement, article 18, du ressort de ce Conseil municipal. Nous devons en effet voter l'agenda de chaque semestre en début de celui-ci. La commission recommande aussi, tant que faire ce peut, de planifier les dates de ces

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

séances le dernier jeudi du mois et de ne pas prévoir de commission la semaine précédant les plénières, afin que chaque groupe puisse tenir son caucus.

Il a aussi été sujet, durant ces deux séances, des rapports de chaque commission. En effet, la problématique de rapporter une commission avant que le procès-verbal de la séance eut été approuvé pose un problème. Les commissaires se sont donc penchés sur une nouvelle façon d'approuver les rapports et sont tombés d'accord à l'unanimité pour reformuler l'article 73 de notre règlement comme suit :

*« Chaque séance de commission fait l'objet d'un procès-verbal interne et confidentiel établi par le verbaliste. Le procès-verbal est envoyé aux membres de la commission et au conseiller administratif délégué. Le procès-verbal est lu et corrigé. Si aucune objection n'est formulée dans les deux jours ouvrables dès sa communication par voie électronique, le procès-verbal est approuvé ».*

La commission rappelle encore que lors de chaque commission, à la fin, il doit être décidé de ce qui doit être rapporté en plénière.

La commission rappelle aussi que les 4 minutes allouées par rapport sont destinées à l'ensemble de la séance. La commission peut toutefois accorder 1 minute supplémentaire selon le sujet qui y est traité.

La commission rappelle enfin que les rapports sont faits pour relater notre travail et non ce qui est du ressort du Conseil administratif. Ce qui implique de ne pas forcément relater l'ensemble des informations reçues ou visites effectuées.

Enfin, ultime point que l'administration a déjà mis en œuvre qui concerne les documents à disposition sur CMNET, les commissaires ont souhaité le regroupement pour chaque séance de l'ensemble des documents nécessaires, ce qui a l'avantage de ne plus avoir besoin de revenir sur toutes les séances ayant traité le même sujet pour trouver lesdits documents.

### B. NOUVEAUX OBJETS

#### Modification du règlement du Conseil municipal – Article 73 (178-19.03)

=====

M. AESCHBACHER : nous avons traité ce point lors de deux séances de Commission de l'administration dans le cadre de discussions sur l'amélioration qui peut être apportée à ce Conseil. Lors de la dernière commission, chaque groupe a pu s'exprimer sur cette proposition qui a été votée à l'unanimité.

M. MATHIEU : il s'agit d'une entrée en matière, nous passons au vote.

***L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. MATHIEU : le Bureau vous propose un vote immédiat. Qui souhaite prendre la parole par rapport à ceci ?

Mme VILLARRUBIA : pour le groupe des Verts, nous préférons renvoyer ce projet de modification du règlement à la Commission de l'administration pour plusieurs raisons qui ont trait à la forme et au fond.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

Au niveau de la forme, c'est un projet de délibération, par conséquent il aurait dû être accompagné d'un exposé des motifs. On pourrait se dire que l'exposé des motifs était le procès-verbal du 11 mars 2019, mais le jour d'envoi de l'ordre du jour du Conseil municipal, le procès-verbal n'était pas encore à disposition sur CMNet et ne l'était pas non plus dimanche, cela nous laissait peu de délai. Nous avons eu un rapport aujourd'hui, mais qui relatait l'ensemble des discussions de la commission. Comme à son habitude, M. DEROBERT parle très vite lorsqu'il lit ses rapports, donc il faut vraiment se concentrer pour avoir tous les enjeux.

Par ailleurs, dans l'arrêté qui nous est proposé, il manque un certain nombre de choses sur la fixation de l'entrée en matière dudit règlement modifié et l'approbation par les instances cantonales. Cela voudrait dire qu'il faudrait déjà faire beaucoup de modifications.

Sur le fond, jusqu'à présent on avait un mois, voire plus, pour approuver un procès-verbal, maintenant on a plus que deux jours ouvrables dès sa communication, c'est catastrophique.

Par ailleurs, on ne tient pas compte des situations comme ce qui se passe s'il y a des objections qui sont formulées ou des modifications.

Cette modification du règlement nous paraît beaucoup trop faite à la va-vite. En général, on modifie un règlement pour nous faciliter la vie et je ne suis pas sûre que cela va nous la faciliter.

Raison pour laquelle, les Verts, nous proposons que ce soit renvoyé en Commission de l'administration pour vraiment être précis dans les modifications du règlement.

M. REOLON : pour le groupe MCG, on a participé à ces discussions durant deux séances, on l'a mis au point, tout le monde était là, on l'a approuvé à l'unanimité moins une abstention, donc on a bien pu discuter de ce changement d'article, qui nous facilite énormément et qui fait accélérer les choses. Parce que quand on doit voter un arrêté, si on doit attendre le procès-verbal, on doit attendre son acceptation, on va renvoyer d'un mois et il y a des fois des arrêtés qui sont assez urgents. Je pense que si l'on reçoit le procès-verbal par courrier électronique, au lieu de lire facebook ou les messageries, on peut très bien lire le procès-verbal et dire : oui je suis d'accord, ou pas d'accord. Il est aussi bien spécifié dans l'article qu'en cas de contestation du procès-verbal, il est renvoyé à la session suivante.

M. CLEMENCE : je rejoins ce qui a été dit par le groupe des Verts. En effet, la durée me pose un problème assez sérieux, dans le sens où deux jours suivant les aléas de nos vies professionnelles ou privées, on n'est pas certain de pouvoir répondre dans ces deux jours, en particulier lorsqu'il faut analyser les impacts d'un procès-verbal.

Eh puis, il me semble, malgré ce qu'a dit M. REOLON, qu'il y a quelques difficultés à ne pas préciser ce qui se passe quand il y a une objection à ce procès-verbal. J'y vois notamment une possibilité pour certains groupes d'avoir une manœuvre dilatoire en fonction des objets et de pouvoir retarder exprès un projet qui aurait même des impératifs légaux.

Je vois une problématique procédurale importante qui me semble nécessaire de rediscuter en Commission de l'administration et je vous suggère vivement de pouvoir en discuter tous ensemble à cette occasion.

M. DEROBERT : je suis étonné, parce qu'on a discuté durant deux séances, cinq personnes de vos deux groupes respectifs étaient parmi nous, qui ont voté la même chose que nous, on a abordé tous ces points. Maintenant, sur la forme, que la délibération ne soit pas conforme, je veux bien l'entendre, mais revenir sur le fond de quelque chose qui a été discuté et rediscuté... On n'a pas passé une demi-heure mais plutôt le triple sur ce sujet si l'on prend

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

l'ensemble des deux séances. Vous dites toujours qu'il faut dire les choses en commission et faire le travail en commission. Le travail a été fait, non pas en une séance mais en deux séances, chacun des groupes pouvait apporter des solutions par rapport à cela, on savait que la fois d'après on devait travailler là-dessus, le procès-verbal note un certain nombre des réflexions qui ont été faites pour ceux qui ne l'ont pas lu, parce qu'ils auraient pu le faire pour ce soir.

Je suis juste un peu étonné que l'on renvoie cela, mais si l'on veut le renvoyer on peut le renvoyer, ce n'est pas quelque chose qui est urgent, c'est quelque chose qui a en effet été mûri des réflexions de tout le monde dans la commission, qui n'a pas du tout été manipulé par un groupe ou un autre, en tout cas je n'en ai pas l'impression.

M. CLEMENCE : je comprends tout à fait votre étonnement, M. DEROBERT, sur le fait que l'on puisse revenir sur ce sujet, mais on n'est pas infaillible. Je ne remets pas du tout en question le travail qui a été fait ni le fond de ce qui est proposé là, simplement le complément qui manque qui à mon avis nécessite d'être discuté. Le principe, je le trouve bien et mon groupe avec moi, le fait de pouvoir faire un rapport lorsqu'un procès-verbal a été approuvé, je crois qu'on est tous d'accord là-dessus et le travail de la Commission de l'administration va dans ce sens, donc c'est tout à fait plausible et compréhensible.

Maintenant, il me semble qu'il manque un détail qui n'avait pas été porté dans ces deux séances, c'est la réponse à ce qui se passe quand il y a une objection, cela ne me paraît pas inutile d'en discuter.

M. DEROBERT : ce sujet a été abordé, dans le sens où justement on a créé un certain nombre de choses au cas où, etc. et il a paru plus simple à la commission de revenir en arrière et de laisser en effet « s'il n'y a pas d'objections ». S'il y a des objections, cela veut dire que l'on renvoie l'approbation à la séance suivante, mais s'il n'y avait pas d'objections, c'était à 48 heures. C'est un vœu de la commission d'avoir supprimé ces lignes, parce qu'elles nous paraissaient moins remplies de sens, et maintenant si quelqu'un refuse le procès-verbal, il est renvoyé à la séance suivante pour en discuter. C'est aussi simple que cela.

M. SIDLER : je n'étais pas dans cette commission, mais c'est justement la question que je me pose, s'il y a cette objection le procès-verbal est renvoyé à la séance suivante, mais le rapport et l'objet seront bien traités sans que le procès-verbal n'ait été validé comme on le fait aujourd'hui et on n'aura rien résolu. Ou alors on n'a pas bien compris, je n'étais pas à cette commission, mais il me manque cela pour pouvoir vraiment comprendre la procédure que vous voulez suivre, parce qu'elle ne me semble pas vraiment différente de celle qu'on suit actuellement.

Mme VILLARRUBIA : ce que dit mon collègue est juste. Il est clair que vous avez discuté en commission, je n'ai pas eu le temps de digérer le rapport, le procès-verbal, dimanche soir, n'était pas à disposition. Je m'excuse mais on reçoit cela sans exposé des motifs, je ne peux pas tous les jours regarder mes e-mails pour voir si le procès-verbal est à disposition ou pas.

Ceci dit, malgré tout ce qu'il y a dans le procès-verbal, le propre d'un règlement, c'est quoi ? Le propre d'un règlement, c'est de pouvoir fixer les choses de façon claire pour que l'institution puisse fonctionner de façon pérenne. Aujourd'hui nous sommes tous élus. Dans 5 ans, nous ne serons pas tous là, qui va se rappeler que le 11 mars 2019, en Commission de l'administration, on avait dit : en fait il y a eu une modification, il faut attendre la séance prochaine. On ne le sait pas, cela ne le dit pas. Ce que je veux dire, c'est que c'est incomplet, ce n'est pas suffisamment précis et ce serait bienvenu, parce qu'il n'y a pas urgence, de faire quelque chose qui tienne la route, et que l'on puisse ouvrir le règlement et dire : ah, on avait un doute, c'est comme cela que cela se passe.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

A part cela, cela ne résout absolument pas le problème qui semble être la raison de la modification de cet article.

M. AESCHBACHER : en tant que président de la commission, j'aimerais juste intervenir. C'est vrai que l'idée, et M. SIDLER a raison, c'est parti de la problématique qu'on se retrouvait à voter des arrêtés - parce que les informations c'est moins important - alors que le procès-verbal n'avait pas été adopté. On s'est dit : que peut-on faire pour gagner du temps, d'où l'idée de le faire valider par voie électronique.

C'est vrai qu'on a eu des propositions qui expliquaient qu'en cas de désaccord important, avec des termes juridiques sur lesquels la commission s'est penchée, on s'est dit : concrètement, sur le nombre de commissions et de rapports qu'on a eus, on a eu un cas, d'ailleurs sauf erreur c'est vous M. SIDLER qui avez demandé que l'on ré-entende la bande, qui n'était pas non plus fortement problématique parce que cela ne remettait pas en question, cas échéant, le vote.

Quand on s'est penché là-dessus, on a regardé ce que disait l'article 73 aujourd'hui. Il parle de la manière dont est approuvé le procès-verbal, on s'est dit qu'on allait se cantonner à le modifier.

Moi, j'ai une proposition à vous faire pour peut-être aller un tout petit peu plus loin et cela ne réglera effectivement pas le fait, si on n'arrive pas à se mettre d'accord par voie électronique, d'avoir des rapports qui seront présentés après, parce que ce qui semble être problématique pour vous, c'est que cela ne dit pas ce qui se passe s'il n'est pas approuvé par voie électronique. On pourrait ajouter : le procès-verbal, s'il n'est pas approuvé par voie électronique, est présenté à une séance ultérieure. Sachant qu'on n'aura quasiment jamais le cas, on ne l'a jamais eu et que c'est souvent des corrections orthographiques et qu'on n'a pas des problèmes formels et juridiques. Quand on a marqué : « si aucune objection n'est formulée », on parlait du principe que si une objection est formulée, on fait comme aujourd'hui, c'est-à-dire que c'est la commission qui procédait à l'approbation du procès-verbal lors de la séance suivante.

Mme VILLARRUBIA : j'ai l'impression qu'on est en train de déraper gentiment et de faire le débat, surtout si maintenant il commence à y avoir des propositions d'amendement de cet arrêté. Or, on en est à la décision de renvoi en commission ou pas. Je proposerai que l'on vote.

M. MATHIEU : nous avons la proposition d'un vote sur le siège concernant cet article du règlement. Nous allons voter cette proposition.

***La proposition de vote sur le siège est acceptée par 20 oui, 13 non, 1 abstention.***

M. MATHIEU : nous allons maintenant voter l'arrêté.

Mme VILLARRUBIA : excusez-moi, mais ne pouvons-nous pas proposer des amendements ?

M. MATHIEU : oui, j'ouvre le débat.

Mme VILLARRUBIA : j'ai cinq amendements à proposer. Le premier amendement est d'ajouter au deuxième paragraphe, après le terme « formulée », « **par les membres et le Conseiller administratif délégué présents à la séance** ». Toujours dans la même phrase, le deuxième amendement est de remplacer le terme « deux jours ouvrables » par « **cinq** jours ouvrables ». Et le troisième amendement est de modifier la fin de la phrase dans ce sens « le procès-verbal est **considéré** comme approuvé ».

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

Le quatrième amendement est d'ajouter une phrase : « si des objections ou modifications sont apportées par les membres de la commission ou le conseiller administratif délégué, le procès-verbal est modifié et envoyé à nouveau aux membres de la commission et au conseiller administratif délégué », ou alors « (...) le procès-verbal est approuvé lors de la prochaine séance ».

Le cinquième amendement est d'ajouter un alinéa 2 : « de fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'approbation par l'autorité cantonale compétente », parce qu'il me semble que toute modification du règlement doit être approuvée par le Canton.

M. CLEMENCE : peut-on les voter l'un après l'autre ?

M. MATHIEU : nous avons quelques amendements que nous allons voter les uns après les autres.

Le premier amendement : « (...) Le procès-verbal est envoyé aux membres de la commission et au conseiller administratif délégué présents à la séance ».

Mme VILLARRUBIA : ce n'est pas ce que j'ai proposé.

M. MATHIEU : alors merci de me remettre les amendements par écrit. Je vais vous laisser les répéter Mme VILLARRUBIA. On va ouvrir le débat sur le premier amendement.

Mme VILLARRUBIA : il s'agit de la phrase qui commence par « Si aucune objection n'est formulée (...) », et on ajoute « par les membres et le conseiller administratif délégué présents à la séance », parce qu'il est clair que quelqu'un qui n'était pas présent à la séance n'a pas à formuler des objections.

M. FLURY : il me semble qu'il n'y a que ces personnes-là qui reçoivent le procès-verbal. Il n'est pas nécessaire de le spécifier.

Mme VILLARRUBIA : ce n'est pas stipulé dans le règlement. Il est écrit dans la phrase qui précède : « Chaque séance de commission fait l'objet d'un procès-verbal interne et confidentiel, établi par le verbaliste. Le procès-verbal est envoyé aux membres de la commission et au conseiller administratif délégué. (...) ». Il n'est pas dit qu'ils étaient présents. Donc effectivement si moi je n'étais pas là, je vais quand même recevoir le procès-verbal mais je n'ai pas à me prononcer. Ou alors pour simplifier « le procès-verbal est envoyé aux membres de la commission et au conseiller administratif délégué présents à la séance ».

Mme GACHET CREFFIELD : ce à quoi il faut faire attention, c'est si un membre de la commission se fait remplacer. On rajoute une difficulté.

M. MATHIEU : d'autres commentaires sur ce premier amendement ? Ce n'est pas le cas, je vais passer au vote de ce premier amendement.

Mme GACHET CREFFIELD : comment est-ce stipulé par rapport aux remplaçants ?

M. FLURY : Monsieur le Président, chers collègues, j'aimerais déposer une motion d'ordre. Vu la tournure que prend cette affaire, je propose de renvoyer en commission ad hoc pour ne pas y passer la nuit et on ne saura pas ce qu'on a voté. En l'absence de document écrit précis, on ne va pas savoir ce que l'on vote, au risque de voter des bêtises, il vaut mieux le renvoyer en commission.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

M. MATHIEU : est-ce que M. FLURY est soutenu ? C'est le cas, donc la motion d'ordre propose un renvoi de ce point en Commission de l'administration.

M. REOLON : on a déjà voté l'inverse, on ne va pas revenir en arrière, parce que demain matin on sera encore là. Qui est d'accord pour que cela passe ce soir ? On va à nouveau voter ? Soyons sérieux, on a déjà voté pour que ce soit voté sur le siège. On ne peut pas revenir en arrière.

M. CLEMENCE : pour les votes formels de délibérations, je veux bien, mais le débat s'est poursuivi, on peut changer d'avis sur le renvoi en commission.

M. TEMEL : je suis membre de la commission, on a fait tout le travail qu'on pouvait faire, mais on voit qu'il y a des lacunes. Pour les combler, on peut renvoyer en commission.

M. MATHIEU : la proposition de motion d'ordre est de renvoyer ce point en Commission de l'administration. Est-ce que cela vous convient M. REOLON ?

M. REOLON : si l'on revote oui !

M. MATHIEU : je mets cette proposition de motion d'ordre au vote.

***La motion d'ordre est acceptée par 18 oui, 11 non, 4 abstentions.***

M. AESCHBACHER : j'ai un souhait, si l'on pouvait avoir par écrit avant la prochaine commission les propositions, cela nous évitera de faire des exercices et si les personnes qui déposent le texte pouvaient aussi être présentes, cela facilitera le travail de la commission et évitera de se réunir une quatrième fois.

M. MATHIEU : sur ce sujet, il me semble qu'il y a une, voire deux législatures en arrière, on avait un tel document pour que les amendements soient écrits de manière formelle. C'est M. BONFANTI, conseiller municipal à l'époque, qui avait fait cela et je trouverai très bien que l'on revienne à cela. Parce que c'est extrêmement compliqué de présider si on n'a pas le détail des propositions.

Mme VILLARRUBIA : une modification du règlement en ce sens permettrait à tous ceux qui n'étaient pas là lors de la précédente législature de savoir que quand on vient avec un amendement, il faut l'écrire ! C'est la raison pour laquelle j'insiste pour que le règlement soit précis.

## 9) MOTIONS - RESOLUTIONS

### Motion du groupe des Verts et des Socialistes « Lutte contre la pollution lumineuse »

*Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Lancy*

*considérant :*

- *différents articles des constitutions, lois et règlements, autant fédéraux, cantonaux que communaux relevant les compétences communales relatives à la pollution lumineuse, notamment l'art. 11, al. 1, de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE), qui exige que les émissions lumineuses soient limitées à la source et l'art. 12 Q al. 6 du*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

- règlement cantonal d'application de la loi sur l'énergie qui dispose que l'Etat et les communes établissent tous les 4 ans un diagnostic en matière d'efficacité énergétique et de pollution lumineuse de leur parc d'installations d'éclairages et d'illuminations publics ;*
- *la motion M-2422 « Pour un éclairage nocturne économe » adoptée par le Grand Conseil et renvoyée au Conseil d'Etat le 30 août 2018 ;*
  - *le rapport du Conseil fédéral de 2012, portant sur les « Effets de la lumière artificielle sur la diversité des espèces et l'être humain » et le projet d'aide à l'exécution de l'Office fédéral de l'environnement, portant sur les émissions lumineuses, et dont la publication de la version définitive paraîtra en 2019 ;*
  - *que la pollution lumineuse a des conséquences directes sur la faune, la flore et les écosystèmes en agissant notamment sur le rythme biologique de la faune sauvage, les migrations et la chaîne alimentaire ;*
  - *que la pollution lumineuse a des conséquences directes sur la santé humaine, en altérant le système hormonal et la sécrétion de mélatonine et en provoquant notamment des troubles du sommeil ;*
  - *que la pose d'éclairages LED ne résout pas le problème de la pollution lumineuse, et qu'il est au contraire aggravé lors de l'utilisation de LED blanches à forte composante de lumière bleue, qui sont dommageables pour le vivant ;*
  - *que l'impact sanitaire et écologique de la pollution lumineuse est de plus en plus reconnu et intégré dans les politiques publiques et la législation, en conjonction avec la mise en place de mesures d'économie d'énergie et de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> ;*
  - *les exemples des communes de Fläsch (GR) et de Val-de-Ruz (NE), qui prévoient de diminuer la pollution lumineuse et la consommation d'énergie en réduisant notamment le nombre de sources lumineuses, en se dotant de dispositifs dynamiques et en arrêtant l'éclairage public durant la nuit ;*
  - *que la ville de Lancy s'est engagée en faveur du développement durable et du bien-être de sa population ;*

**Invite le CONSEIL ADMINISTRATIF**

- *à diminuer l'intensité et la durée de l'éclairage public, tout en s'assurant du maintien du sentiment de sécurité de la population, ce qui permettra à la fois de réduire la consommation d'énergie et de limiter les halos et la taille des zones touchées par une lumière directe et intense ;*
- *à étudier l'opportunité d'adapter l'éclairage public en instaurant des systèmes de luminaires intelligents et/ou en éteignant l'éclairage dans certaines zones du territoire communal ;*
- *à mener en accord avec les riverains, et le canton le cas échéant, des tests d'extinction de l'éclairage nocturne dans des sites ou zones jugés opportuns ;*
- *à sensibiliser la population, les propriétaires d'immeubles et de maisons individuelles, ainsi que les régies et les entreprises situées sur son territoire à une utilisation rationnelle de la lumière, y compris celles des éclairages publicitaires, et qui préserve la population et l'environnement de la pollution lumineuse ;*
- *à présenter un rapport sur l'ensemble des mesures prises et à prévoir à Lancy contre la pollution lumineuse.*

Mme VILLARRUBIA : la loi sur la protection de l'environnement exige que les émissions lumineuses soient limitées à la source. Nous avons également un rapport du Conseil fédéral qui explique très bien que les effets de la lumière artificielle sur la diversité des espèces et sur l'être humain peuvent être importants.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

La lumière, ce sont deux choses : d'une part, les émissions, donc on projette de la lumière pour éclairer quelque chose, on éclaire de façon utile. Parfois cet éclairage va un peu plus loin et c'est un éclairage un peu superflu ou par réflexion qui remonte sur le ciel. Ces deux côtés superflus qui sont indésirables et qui ont souvent des effets pervers, ce sont les immissions. On est d'accord avec les émissions, ce que l'on doit éviter ce sont les immissions parce que ces immissions sont de la pollution lumineuse.

La pollution lumineuse a des conséquences directes sur la faune, la flore, on sait que les halos de lumière attirent les insectes, les oiseaux sont désorientés lors des migrations, tout cela perturbe le rythme biologique, cela fait des fois moins de pollinisateurs, cela a une conséquence sur la chaîne alimentaire, cela a des conséquences sur nous tous.

Mais cette pollution lumineuse, surtout quand elle est diffuse et qu'elle se projette sur les bâtiments, perturbe aussi l'être humain. Elle peut perturber son système hormonal, la sécrétion de mélatonine, les nuits qui sont simplement très perturbées et si certains d'entre vous ont eu l'occasion d'aller en Islande ou dans le pôle Nord en plein été où il fait jour tout le temps, je vous garantis la difficulté sur une longue période de dormir quand il y a trop de lumière, c'est assez perturbant.

Aujourd'hui, on a dans la commune de Lancy un effort très important qui a été fait pour l'efficacité énergétique en installant des led à beaucoup d'endroits et on salue vraiment les efforts qui ont été faits dans ce sens-là pour faire des économies d'énergie parce que ça aussi c'est bon pour l'environnement, et bon pour le porte-monnaie et pas seulement de la commune mais également du nôtre.

Par contre, on sait que ces led ont un impact assez important parce qu'elles sont souvent beaucoup plus lumineuses et donc on doit vraiment réfléchir également aux besoins, il ne suffit pas juste de remplacer des led comme vous l'avez probablement tous remarqué.

Il s'agit vraiment de repenser l'éclairage, de repenser le système dans son ensemble, d'un point de vue plutôt aménagement du territoire, car il faut se poser un certain nombre de questions : est-ce que l'éclairage est nécessaire tel qu'on l'a maintenant ? Est-ce qu'il ne faudrait pas démonter certains lampadaires ? Est-ce que l'éclairage est utile à tous les moments, sur toutes les durées ? Est-ce qu'on ne peut pas réduire à certains moments ?

Est-ce que l'intensité, la clarté, est adaptée ? Est-ce que l'on tient compte des autres clartés ambiantes ? Je prends un exemple : il peut y avoir des grands lampadaires qui sont la responsabilité du Canton, il y a des lampadaires de la commune, et il y a encore des lampadaires du domaine privé, tout cela fait qu'au bout d'un moment on a de la pollution lumineuse, donc il y a une coordination à faire là-dessus. Il y a d'autres questions aussi : la couleur, le spectre lumineux, est-ce que c'est adapté ? Le choix, est-ce que c'est en haut, en bas.

Ce qui est sûr c'est qu'il faut éviter le rayonnement inutile et donc il faut bien orienter l'éclairage.

Ce sont toutes ces raisons-là qui motivent les invites de la motion, qui propose au Conseil administratif d'étudier cette opportunité d'éclairer différemment, de faire des tests d'extinction totale, mais évidemment en accord avec la population, on ne peut pas faire cela tout seul, parce qu'il y a aussi la question de la sécurité et du sentiment de sécurité qu'il ne faut absolument pas oublier, et qui demande aussi au Conseil administratif de sensibiliser la population, les propriétaires, les régies, les entreprises, parce qu'aujourd'hui on a beaucoup de luminosité avec les nouvelles façons de faire de la publicité.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

C'est ce que l'on souhaite proposer à travers cette motion et on vous remercie de lui donner bon accueil.

M. CLEMENCE : il y a bon nombre de communes qui maintenant réfléchissent à leurs aménagements lumineux en particulier la nuit, des petites communes qui maintenant choisissent d'éteindre complètement les lumières la nuit dans certains quartiers. Et je citerai également l'exemple d'Yverdon qui, pour des quartiers entiers, a mis en place des lampadaires un peu « Smart cities », des lampadaires qui s'allument quand on s'approche et qui s'éteignent après notre passage et donc qui permettent d'une part de réaliser des économies d'énergie mais également de réduire toutes les problématiques qui sont liées à la lumière led et à l'éclairage trop important que génère en particulier la lumière bleue.

Je vous invite à donner bon accueil à cette motion et nous demanderons un vote sur le siège.

Mme GACHET CREFFIELD : par rapport à la motion, le groupe PDC pense qu'il est extrêmement intéressant de se poser ces questions et de répondre aux invites qui sont posées.

Par contre, nous ne souhaitons pas voter sur le siège parce qu'il y a un certain nombre de points qu'il faudrait étudier en commission, des questions liées à la sécurité, on souhaiterait qu'un membre de la police municipale soit entendu par rapport au risque sécuritaire. On souhaiterait aussi pouvoir bénéficier de rapports puisque l'expérience a été faite dans quelques villes ou communes suisses, sur les risques d'accident par exemple. En effet, diminuer ou supprimer intégralement la lumière pourrait engendrer un certain nombre de conséquences au niveau de la santé publique et nous souhaitons pouvoir disposer, lorsqu'il y aura un débat sur cette motion au sein de cette commission, de ces statistiques ou rapports sur ces deux points.

M. MATHIEU : quelle commission proposez-vous ?

Mme GACHET CREFFIELD : l'environnement éventuellement et on avait l'idée d'associer celle de la sécurité, mais on pensait que ce serait un peu lourd ; donc l'environnement et convier des représentants de la police municipale pour avoir ce point de vue.

M. FLURY : le groupe MCG fait siennes les propositions du PDC. Nous soutiendrons donc le renvoi en commission, mais il souhaiterait quand même que les problèmes de sécurité soient traités en Commission de la sécurité et non pas en Commission du développement durable.

M. BONFANTI : sur la forme, le but d'une motion est de demander au Conseil administratif de réaliser une étude. Ce qui s'est passé dernièrement avec les motions qui sont renvoyées en commission, c'est de demander aux services de travailler à donner des réponses sur une motion qui n'a pas encore été acceptée.

Vous demandez aux collaborateurs de venir, de faire un travail, de pêcher des informations sur certaines problématiques, vous avez parlé de ce qui se fait à l'étranger. Moi, cela me pose un problème parce que soit vous acceptez une motion, et cela oblige le Conseil administratif à trouver des réponses, cela ne veut pas dire que l'on doit mettre en application ce qui est demandé, cela veut juste dire que l'on doit apporter des réponses qui sont en lien avec la motion qui est présentée. Ensuite, à partir des réponses qui sont données, c'est à nous de nous déterminer si l'on va de l'avant ou pas. Mais de faire tout cela à l'envers, de demander aux collaborateurs de venir en commission, de pondre un rapport, alors que, de manière générale, quand une motion est acceptée on a six mois pour le faire. Là ce que vous faites, c'est demander un renvoi en commission, c'est-à-dire pratiquement à la prochaine commission et vous demandez aux collaborateurs de pêcher des informations en l'espace de quelques semaines, la motion n'est pas encore acceptée, vous voulez l'information plus rapidement,

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

alors que la motion est acceptée, il nous reste encore six mois pour faire un rapport qui soit exhaustif et qui permette de détailler l'ensemble des éléments qui sont indiqués dans la motion.

Au bout d'un moment, j'ai envie de dire qu'il serait plus intéressant d'accepter une motion, de laisser les collaborateurs travailler sur un rapport, qu'on puisse revenir dans quelques mois et que l'on puisse détailler chaque invite, en disant : voilà il y a des éléments qui sont intéressants et d'autres qui ne sont pas réalistes. De faire chaque fois l'inverse, cela pose un problème au bout d'un moment.

M. MATHIEU : je vous rappelle l'article 32 de notre règlement « *La motion charge le conseil administratif d'une tâche ou d'une étude particulière dont elle exprime la teneur. Le conseil municipal se prononce à son sujet et, par son approbation, lui donne un caractère impératif auquel le conseil administratif donne suite dans un délai de six mois* ».

M. CLEMENCE : je rejoins tout à fait ce qu'a dit M. BONFANTI, le but est de donner un certain nombre d'intentions et de charger le Conseil administratif de mener une étude, c'est notamment le cas de l'invite no 2, et dès le moment qu'il a pu faire ce travail avec ses services - du coup ils ne sont pas obligés de travailler dans la précipitation pour nous présenter quelque chose lors de la commission suivante - eh bien là nous avons la réponse, si possible dans les six mois pour avoir des éléments qui nous permettraient ensuite d'agir à ce titre pour la Ville de Lancy.

M. DEROBERT : je reviens juste sur le rôle des commissions. Une commission est un regroupement de nous, conseillers municipaux, qui sommes censés travailler pour fournir quelque chose que l'on décide de renvoyer plus loin. Ce n'est pas une instance où on demande à l'administration de travailler sur quelque chose. On peut très bien se réunir sans l'administration, d'ailleurs on « invite » le Conseil administratif à assister à nos séances, comme on l'invite aux séances du Conseil municipal. C'est le Conseil qui décide de se réunir. Si on a envie de se réunir pour travailler sur cette motion, excusez-moi M. BONFANTI, on peut le faire. Cela n'engage pas vos services à travailler dessus et à nous présenter quelque chose. Nous, on peut très bien se réunir pour affiner un texte et discuter politiquement de quelque chose, sans du tout avoir l'avis de la Mairie. On ne le demande pas forcément, on veut juste que nous puissions en discuter avant de vous faire passer un message.

M. SIDLER : M. Dérobert l'a dit, il s'agit d'un débat politique, d'un positionnement politique qu'on doit avoir sur la question et d'éviter d'aller en commission pour faire un débat technique avec les services. On est là pour répondre à une question politique et cette étude nous semble faire sens politiquement, est-ce qu'on a envie de charger le Conseil administratif de venir avec des réponses techniques ? Moi, je n'ai pas besoin d'aller en commission pour me positionner là-dessus.

Mme VILLARRUBIA : j'allais exactement dans ce sens-là. Il est vrai que la discussion devrait être entre les conseillers municipaux en commission pour dire oui on est d'accord, on veut l'amender, etc. Mais la réalité, en tout cas lors des dernières motions que j'ai faites, les commissaires ne s'adressaient pas entre eux, mais s'adressaient au Conseil administratif : vous avez fait quoi ? Qu'est-ce que vous allez faire, etc ? Le problème est là, c'est que nous-mêmes ne sommes pas capables, enfin moi je ne me sens pas concernée puisque il s'agissait de mes motions, donc je n'avais pas besoin de demander puisque je demandais à travers la motion, j'attendais les réponses dans les six mois. Si l'on renvoie en commission, c'est vraiment parce que les groupes ou les partis ici ont envie d'y ajouter quelque chose, de la modifier, de l'amender, mais pas de poser des questions, parce que sinon c'est effectivement très désagréable autant pour le motionnaire, la dernière en date, celle sur le plastique, on va en

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

discuter aujourd'hui, c'est exactement ce qui s'est passé, on a demandé au Conseil administratif de tout faire en deux mois, ce n'est pas possible.

M. AESCHBACHER : je rappelle que si l'on vote cette motion, cela a un caractère impératif. Je me permets de relire vos invites :

*« à diminuer l'intensité et la durée de l'éclairage public »* cela veut dire que le Conseil administratif doit le faire ; je passe sur le reste de l'invite.

*« à étudier l'opportunité (...) »*, c'est un élément intéressant puisqu'on aurait un retour qui nous dirait : voilà il y a une opportunité, on peut faire des éléments.

*« à mener en accord avec les riverains, et le canton (...) ; à sensibiliser la population, (...) ; à présenter un rapport (...) »* ; peut-être que c'est la terminologie, parce que je pense qu'au sein de cet hémicycle, on est tous d'accord sur la finalité qui est de réduire la pollution lumineuse, et autres, vous avez abordé la problématique du plastique, on y reviendra, ... là il y a des éléments dont on n'a pas totalement la maîtrise. Je comprends l'objectif du renvoi en commission, c'est justement de pouvoir diminuer l'intensité, c'est vrai qu'il y a des problèmes de sécurité ; de savoir ce qui s'est fait dans d'autres communes, puisqu'on nous a dit qu'à Yverdon, cela s'était fait, est-ce qu'on a eu des retours, est-ce que c'était positif.

Eh puis, on a ensuite un élément qui est voté, nous, nous ne sommes pas opposés à la motion, simplement on aimerait avoir des réponses à des questions et à des interrogations, comme se les pose d'ailleurs ma pré-opinante qui a proposé de renvoyer cela en commission du développement durable, ce n'est pas le but de la planter dedans, mais d'arriver pour pouvoir échanger et qu'elle ressorte avec des éléments concrets que le Conseil administratif puisse mettre en vigueur.

C'est comme cela que le groupe PLR le conçoit.

M. MARCOU : M. Aeschbacher a précédé mes propos.

M. CLEMENCE : je m'étonne un peu, parce que M. Aeschbacher est très pointilleux et connaît très bien le règlement et celui-ci dans son article 32, dernier paragraphe en italique, précise : *« Dans son arrêté du 19 novembre 2014, le Conseil d'Etat précise que seules les délibérations entraînent une obligation d'exécution pour le conseil administratif et que celui-ci est libre de donner suite ou non à une motion »*. Donc le caractère impératif et obligatoire n'existe pas.

Mme VILLARRUBIA : j'allais exactement dans le même sens. Le caractère impératif, c'est une réponse dans les six mois. Ce n'est pas « je vais faire tout ce qui est dit dans la motion ». Une réponse dans les six mois, c'est un caractère impératif qu'on pourra de temps en temps rappeler au Conseil administratif.

M. BONFANTI : j'ai toujours un problème au niveau de la forme, parce que M. Dérobert dit que je n'ai pas besoin de faire travailler mes collaborateurs là-dessus pour la prochaine commission, j'en suis content, je n'aurai pas besoin d'apporter des éléments d'ordre technique. Par contre, M. Aeschbacher dit qu'il aura des questions à poser, donc j'aimerais savoir à qui il va les poser s'il ne les pose pas aux collaborateurs.

M. AESCHBACHER : à la ville d'Yverdon par exemple !

M. MATHIEU : quelqu'un a-t-il encore quelque chose de nouveau à nous apporter par rapport à cette motion ? Ce n'est pas le cas. Je vous rappelle qu'une motion, soit on la refuse, soit on l'envoie au Conseil administratif, soit on l'envoie à une commission.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

Nous allons dans un premier temps voter l'entrée matière, cette motion vous intéresse-t-elle ?

*L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.*

M. MATHIEU : est-ce que vous maintenez votre proposition de renvoi en Commission du développement durable et vous en Commission de la sécurité ?

M. REOLON : je propose une commission conjointe, car la sécurité est quand même primordiale.

Mme VILLARRUBIA : je m'oppose à renvoyer en commission conjointe, pas plus tard qu'en début du mois j'ai dû gérer une commission tripartite conjointe, donc même pas à deux commissions, mais à trois, en plus ouverte à tout le Conseil municipal, c'est juste impossible à gérer. Il faut vraiment qu'on prenne l'habitude d'arrêter de faire des commissions conjointes et que l'on cible bien quelle est la priorité de la motion ou du sujet qu'on aborde, c'est pour cela qu'on est censé discuter ensemble, cela a encore été répété par M. Dérobert. Là, j'estime qu'on parle de pollution lumineuse, j'aurais plutôt été d'avis de la renvoyer à la Commission de l'aménagement, mais je suis d'accord pour la renvoyer à la Commission du développement durable.

M. CLEMENCE : oui, j'aimerais aller dans le même sens, de toute façon si on n'a pas de collaborateur technique pour amener des éléments techniques, qu'on la traite à la sécurité, sociale ou sport, cela ne change pas grand-chose, le but étant de discuter ensemble. Cela me paraît avoir plus de pertinence de la renvoyer à la Commission de l'aménagement, parce qu'en Commission du développement durable, on aura a priori une approche plutôt énergétique, en Commission de la sécurité, on aura plutôt l'approche sécuritaire, c'est-à-dire qu'on va décider de baisser la lumière partout, alors qu'à l'aménagement, on pourrait avoir un travail un peu plus fin et se poser des questions ensuite dans quel quartier et quel endroit de la commune il serait pertinent de mettre un tel système.

M. REOLON : moi, je proposerai de l'envoyer aux finances.

M. BONFANTI : il y a deux raisons pour lesquelles la motion devrait être étudiée en Commission du développement durable, c'est d'une part parce que le développement durable, je vous rappelle que c'est la transversalité, donc cela traite de plusieurs thématiques comme l'aménagement du territoire, la sécurité ou d'autres thématiques énergétiques. L'autre élément, c'est que l'éclairage public est géré par une des sections qui se trouvent au service de l'environnement. C'est quand même là que les collaborateurs travaillent là-dessus et il semble assez logique que les collaborateurs puissent venir s'exprimer directement à la commission qui leur est dédiée.

M. MATHIEU : nous allons voter les propositions de renvoi en commission dans l'ordre où elles ont été énoncées. Nous commençons par la Commission du développement durable.

*Le renvoi en Commission du développement durable est accepté par 33 oui, 0 non, 1 abstention.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019****C. DISCUSSION ET VOTE D'OBJETS DE RETOUR DE COMMISSIONS**

- 10) **COMMISSION CONJOINTE DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES FINANCES ET DU LOGEMENT OUVERTE A L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL –**  
**Séance du 4 mars 2019 - Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**

---

**Rénovation et transformation de la villa et du parc Bernasconi – Crédit de construction (Fr. 3'824'800.--) (174-19.02)**

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : M. Lorenzini rappelle que la rénovation de la villa Bernasconi est un projet ambitieux et que la villa se situe sur un site qui est sous le contrôle du service des monuments et des sites. Le projet comporte deux volets. Le premier volet est lié au bâtiment lui-même qui est un lieu de centre d'art, l'autre volet est paysager et est géré par le service de l'environnement.

Pour la bâtisse, le rez-de-chaussée ainsi que les étages ne comporteront pas d'énormes changements. Au rez- de-chaussée, il y aura un poste d'accueil dans la verrière pour accueillir les visiteurs. Une des entrées sera pourvue d'une rampe pour les personnes à mobilité réduite. Un sas avec double porte permettra de conserver la chaleur durant les hivers. Un des changements sera la pose d'un ascenseur qui desservira chaque étage. Au sous-sol une pièce d'exposition sera construite avec une prise de jour zénithale sur toute sa longueur. La toiture va être maintenue, les façades refaites ainsi que les sanitaires, peintures, etc.

A l'extérieur, M. Hasler, de l'environnement, annonce que l'ensemble des aménagements sont dégradés. Les murs du belvédère sont dans un état de dangerosité et sont entièrement à refaire. Sur certains cheminements, les revêtements seront en béton brossé. Il y a deux variantes pour apporter l'eau et l'électricité qui sont obligatoires lors de manifestations.

La première variante simple serait la création d'un point électrique pour éviter les transformateurs afin de limiter la pollution sonore, accompagné de trois points de collecte d'eau.

La deuxième variante serait de disposer de trois armoires électriques sur l'ensemble du parc ainsi que son approvisionnement en eau potable qui coûterait extrêmement cher, il faudrait se raccorder sur la route du Grand-Lancy, ce qui impose des chambres et des raccordements SIG.

En termes de réaménagement des plantations, les travaux seront étroitement liés à ceux des murs qui vont être démolis puis reconstruits, l'ensemble des aménagements paysagers devra donc être refait. Les cheminements du parc seront en revêtement argilo-calcaire.

Il y aura du mobilier très simple et à double vocation. Le mobilier a pour vocation d'accueillir les visiteurs et de constituer des obstacles afin d'éviter des potelets. Des bancs linéaires en bétons seront aussi prévus.

Le crédit d'un montant de Fr. 3'058'800.-- pour les aspects les plus importants de la villa et du parc est accepté par 16 voix pour et 4 abstentions.

Le crédit d'un montant de Fr. 630'000.-- relatif à l'extension de la villa est accepté par 16 voix pour et 4 abstentions.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

Le crédit d'un montant de Fr. 136'000.-- relatif à l'aménagement du Belvédère est accepté par 13 voix pour et 7 abstentions.

Soit le crédit total de Fr. 3'824'800.-- est accepté.

M. COUTO : le groupe MCG va s'abstenir pour ce vote, parce que malgré que nous soyons d'accord que la villa Bernasconi a besoin de travaux, certains pour des positions légales, on pense qu'on aurait pu faire la chose avec un dossier un peu plus convenable, d'autant plus qu'il y a encore des aspects supplémentaires qui doivent être analysés pour voir si on les prend ou pas, donc on voit que cette villa va nous coûter pas mal de sous.

M. MATHIEU : si personne ne souhaite plus prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu la nécessité de procéder à la réfection de l'enveloppe de la Villa Bernasconi, au traitement de l'accueil du bâtiment et au réaménagement du haut du parc Bernasconi ;*

*Vu la nécessité d'intégrer des éléments supplémentaires, suite à l'analyse exhaustive de l'état des murs de soutènement révélant de gros défauts statiques ;*

*Vu qu'un projet de créer des surfaces supplémentaires d'exposition au moyen d'une extension sous la terrasse de la villa a été validé par le Conseil municipal en cours d'étude ;*

*Vu le crédit d'étude de Fr. 150'000.-- voté par le Conseil municipal le 16 novembre 2017 ;*

*Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et constructions, développement durable et finances et logement, séance du 4 mars 2019 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 3'824'800.- (y compris le crédit d'étude de Fr. 150'000.- voté par le Conseil municipal le 16 novembre 2017) destiné à la rénovation-transformation de la villa et du parc Bernasconi ;*
- 2. de comptabiliser la dépense pour la part des travaux du bâtiment, estimée à Fr. 2'640'000.-, dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan (rubrique 31.14040) ;*
- 3. de comptabiliser la dépense pour la part des aménagements extérieurs, estimée à Fr. 1'184'800.-, dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan (rubrique 34.14000) ;*
- 4. d'amortir la dépense des travaux du bâtiment au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2020 ;*
- 5. d'amortir la dépense des aménagements extérieurs au moyen de 40 annuités, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2021.*

**L'arrêté 174-19.02 est accepté par 27 oui, 0 non, 7 abstentions.**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019****11) COMMISSION CONJOINTE DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS ET DES FINANCES ET DU LOGEMENT –  
Séance du 4 mars 2019 – Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY****Viaduc des Grandes-Communes – Construction d’espaces artisanaux – Crédit de construction (Fr. 2'175'000.--) (175-19.02)**  
=====

Mme GLASSEY présente le sujet : M. Lorenzini annonce que le projet consiste à travailler avec des constructions simples que sont des conteneurs dits maritimes. Ce sont des conteneurs métalliques qui répondent complètement aux normes énergétiques actuelles et qui ont l'avantage d'être modulables et facilement déplaçables.

La commune aura ainsi la charge de construire uniquement l'infrastructure, à savoir les clôtures, les portails, ainsi que toutes les arrivées d'eau et d'électricité. Les personnes à qui les DDP seront confiés construiront ensuite selon leurs propres besoins. L'autre partie des lots sera équipée complètement par la commune avec les fameux conteneurs maritimes qui feront l'objet d'APA complémentaires.

Concernant la production de chaleur qui a été définie, des pompes à chaleur air-eau vont être posées directement au-dessus de chaque atelier, chaque atelier est donc autonome pour la fourniture des besoins en chauffage.

Chaque conteneur doit être conforme aux normes incendies.

L'entreprise Cuenod Constructions SA a remporté l'appel d'offres.

Tous les artisans qui sont candidats ont été au préalable et continuent à être reçus pour pouvoir dimensionner leurs besoins afin de pouvoir lancer les différentes APA qui sont, elles, intégrées dans l'entreprise générale avec l'architecte. Le souhait est de pouvoir ouvrir le chantier cet été et de mettre en service ce village d'artisans l'année prochaine (vers février/mars 2020).

Le crédit de construction de Fr. 2'175'000.-- a été accepté à l'unanimité.

M. MATHIEU : s'agissant d'un arrêté, j'ouvre le débat.

Personne ne souhaitant prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu que la Ville de Lancy est propriétaire de la parcelle 2997 située sous le viaduc des Grandes-Communes, occupée actuellement par du stationnement et du stockage de matériel ;*

*Vu la nécessité de déplacer les artisans lancéens, suite aux nombreux développements sur la commune, vers un espace plus propice à poursuivre leurs activités ;*

*Vu la possibilité de concevoir un espace destiné aux artisans marbriers, sous forme de DDP (droit distinct et permanent) et de réaliser des structures qui pourraient être mises en location pour des artisans lancéens, sous le viaduc des Grandes-Communes ;*

*Vu le crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> février 2018 ;*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

*Vu le rapport de la Commission conjointe des travaux et constructions et finances et logement, séance du 4 mars 2019 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

**DECIDE**

- 1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 2'175'000.- (y compris le crédit d'étude de Fr. 150'000.- voté par le Conseil municipal le 1<sup>er</sup> février 2018) destiné à la construction d'espaces artisanaux sous le viaduc des Grandes-Communes ;*
- 2. de comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (rubrique 8500.504);*
- 3. d'amortir la dépense au moyen de 30 annuités dès la première année de mise en service des containers, estimée à 2020.*

***L'arrêté 175-19.02 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.***

**12) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 mars 2019 –  
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY****Ecole de la Caroline – Assainissement des sous-stations de chauffage – Crédit d'investissement (Fr. 300'000.--) (173-19.02)**

=====

Mme GLASSEY présente le sujet : l'école de la Caroline a été construite en 1970. La sous-station principale, celle du dojo, date de l'époque de la construction.

Le collecteur principal et les vannes ne sont plus étanches et peuvent lâcher à tout moment. Il consomme énormément d'électricité et ne répond plus aux normes demandées par Berne.

Les isolations sont d'époque et il est tout à fait possible qu'elles contiennent de l'amiante.

Le tableau principal fonctionne encore avec des plombs et nécessite une manipulation humaine. La proposition est de conserver l'échangeur de chaleur qui est en parfait état et de couper la tuyauterie intérieure de la sous-station pour la refaire à neuf.

Le même travail est à faire dans le dojo, ainsi une fois le régulateur installé dans le tableau électrique, le télérelevage et la télégestion pilotée à distance d'un point de vue thermique seront possibles.

Cela diminuera les frais d'entretien et diminuera les factures sur les consommations.

Le crédit d'investissement a été voté à l'unanimité.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

M. MATHIEU : si personne ne souhaite prendre la parole, nous passons au vote.

*Vu que le bâtiment de l'école de la Caroline est raccordé à distance à la chaufferie principale située au pied de la tour « Hogarlan » ;*

*Vu la nécessité de remplacer la sous-station principale, ainsi que les sous-stations de la salle de l'aula et de celle du dojo qui sont devenues obsolètes ;*

*Vu le rapport de la Commission des travaux et constructions, séance du 4 mars 2019 ;*

*Sur proposition du Conseil administratif,*

*Le Conseil municipal*

### DECIDE

1. *d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de Fr. 300'000.— destiné à l'assainissement des sous-stations de chauffage de l'école de la Caroline ;*
2. *de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif,*
3. *D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités dès la mise en service du bien estimée à 2019.*

***L'arrêté 173-19.02 est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.***

### 13) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 13 mars 2019 – Rapporteur : M. Aristos MARCOU

---

#### Motion du groupe des Verts « Lutte contre le plastique »

M. MARCOU présente le sujet : la représentante du groupe des Verts motionnaire explique que le plastique est devenu un problème mondial qui provoque des désastres environnementaux dramatiques dans les océans et sur la faune et la flore mondiale.

Fort de ce constat, il paraît aux motionnaires urgent de prendre le problème à bras le corps et de faire en sorte que la commune prenne des mesures fortes pour lutter contre ce phénomène. D'où la proposition de la présente motion.

Cette motion vise non seulement à lutter contre les déchets plastique, mais également à réduire les déchets compostables et autre alternative au plastique afin de limiter tout gaspillage.

La commission a un débat nourri sur l'inquiétude de certains commissaires sur les coûts engendrés pour la commune, pour les organisateurs de manifestation ou pour la logistique de gestion. Néanmoins, tout le monde semble d'accord pour dire qu'agir est nécessaire.

La motion est acceptée par 7 oui et 2 abstentions.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

M. MATHIEU : il me semble qu'il y a eu un amendement de la commission qui demandait d'ajouter à la première invite « (...) et les acteurs économiques, notamment la grande distribution, (...) ».

M. MARCOU : c'est exact.

M. MATHIEU : on va d'abord voter cet amendement et après on votera la motion dans son ensemble.

*Le Conseil municipal**invite le Conseil administratif à*

- *sensibiliser la population et les acteurs économiques, notamment la grande distribution, face à l'augmentation des déchets et à l'utilisation d'emballages réutilisables ou compostables et à se passer des produits plastiques à usage unique (paille, coton-tiges et autres touillettes) ;*
- *poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que toutes les manifestations mettent en place un système de consigne pour des gobelets et de la vaisselle réutilisables ;*
- *interdire l'utilisation de vaisselle ou gobelets plastiques jetables au sein de l'administration communale ;*
- *interdire la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole lors des actions, manifestations ou événements organisés, financés ou soutenus par la commune ;*
- *poursuivre la mise à disposition de la population des sacs compostables gratuitement dans le cadre de l'action « P'tite poubelle verte ».*

***L'amendement est accepté par 29 oui, 0 non, 5 abstentions.***

M. CLEMENCE : le groupe socialiste acceptera avec enthousiasme cette motion du groupe des Verts pour lutter contre le plastique. On remarque que, actuellement, il y a un vrai élan contre le gaspillage, en faveur du climat, de lutte contre la pollution. Dans le même thème, l'Union européenne a décidé de supprimer les objets jetables en plastique, à usage unique, notamment les gobelets, les pailles, les cotons-tiges d'ici 2021 et cette motion va dans le même sens.

Je souhaiterais néanmoins proposer, et M. MARCOU l'a rappelé dans son rapport qu'il y a eu des discussions concernant un point en particulier, un amendement. Cela concerne la deuxième invite, il s'agirait d'ajouter : - *poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que toutes les manifestations mettent en place un système de consigne pour des gobelets réutilisables et envisager une mesure identique pour la vaisselle réutilisable ;*

L'idée est simple : les gobelets réutilisables et les gobelets en plastique, que l'on connaît, consignés, sont quelque chose de largement répandu dans toutes les manifestations du canton désormais et cela me paraît important de pouvoir l'imposer.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

Par contre, on a une réticence à généraliser cela pour la vaisselle, parce que cela posait quelques problèmes au niveau des consignes pour les familles nombreuses qui devraient déboursier des sommes importantes dès le moment où elles devraient prendre une assiette et des couverts pour chaque enfant, etc. Là, cela posait quelques problèmes d'expérimentation avant d'imposer cela à tout le monde, et en particulier aussi pour les organisateurs d'événements sur le domaine public communal, parce qu'il y aurait des problèmes logistiques qui se poseraient de lavage, de transports par camion, etc.

On proposerait d'amender dans ce sens, en demandant au Conseil administratif d'étudier les possibilités et les implications de cette mesure. Par contre, on laisserait l'obligation pour la partie « gobelets ».

Mme GACHET CREFFIELD : en lien avec la même invite, je souhaiterais que l'on ne soit pas conduit à voter maintenant.

Au niveau de l'examen de cette motion, on s'est posé un certain nombre de questions liées à cette invite particulière, surtout par rapport à la vaisselle réutilisable, des réflexions liées au coût pour la commune en termes d'acquisition, en termes de stockage. Ensuite, en termes de gestion du personnel, d'éventuels engagements nécessaires de personnel pour gérer ceci. Et surtout, notre gros souci, c'est pour les associations par rapport à de grandes manifestations, les coûts que cela engendrerait pour elles, en termes de logistique, d'engagement de personnel, de trouver des bénévoles supplémentaires lorsqu'il s'agit de gros événements.

Ce sont des questions pour lesquelles on souhaiterait que la commission puisse se repositionner, en tout cas avoir des réponses par rapport à tout ceci et évaluer les modalités de mise à disposition par rapport à ces coûts. Il y a également toute la question de vaisselle, par exemple, qui est actuellement faite en farine de maïs, qui peut être mangée ; il y a quand même d'autres alternatives et nous souhaiterions que l'on puisse réétudier cette motion au sein de la commission. Et le coût pour les familles nous pose un gros problème, à partir du moment où les sommes qui ont été énoncées lors de la commission passent de l'ordre de Fr. 40.— à Fr. 50.--, c'est vrai que c'est considérable avant de pouvoir consommer son mets, on doit déboursier Fr. 50.--, ce n'est pas donné à tout le monde. On pourrait même imaginer qu'aux prochaines promotions, les gens viennent avec leur pic-nic, pour les associations il y a quand même un risque important au niveau financier d'avoir des gros déficits, et cela engendrerait inévitablement plus de détritiques plastique.

M. MATHIEU : merci. Vous proposez donc un renvoi en Commission du développement durable.

Mme VILLARRUBIA : pour les Verts, nous entendons parfaitement le souci concernant les familles, il n'y a aucun problème. Par contre, la motion s'adresse à qui ? Elle s'adresse au Conseil administratif, à qui on demande, et effectivement en modifiant l'amendement « envisager la même chose », on peut rajouter « étudier et envisager ». Mais on demande justement au Conseil administratif de faire cette étude. Quels sont les coûts ? Quelles conséquences pour les associations ? Quelles conséquences pour les familles ? etc. C'est au Conseil administratif de faire cela. Nous n'avons pas, nous, Conseillers municipaux, au sein de la commission, à faire le travail à la place du Conseil administratif.

Donc, je suis d'accord avec l'amendement, j'y ajouterais même, pour satisfaire le PDC, pour être encore plus clair : « envisager et étudier ». Et s'il le veut vraiment, de rendre un rapport sur toutes les conséquences. Il me semble qu'il ne faut pas se substituer au Conseil administratif.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

M. MARCOU : je félicite l'intervention de Mme GACHET CREFFIELD, parce que c'est ce que j'ai dit en commission. Je soutiendrai à deux mains la volonté du PDC.

M. BONFANTI : j'interviens par rapport à ce qui a été dit. Soit vous refusez la motion parce que les invites ne vous plaisent pas, soit vous acceptez la motion pour que le Conseil administratif puisse étudier l'ensemble des invites et que l'on puisse avoir plusieurs mois, c'est-à-dire six mois, et qu'on puisse revenir avec l'ensemble des informations qui permettent de dire quels sont les coûts, quels sont les impacts sur les associations, toutes les questions que vous vous posez maintenant. Je ne vais pas demander aux collaborateurs de revenir à la prochaine commission du développement durable avec toutes ces réponses, alors que la motion n'a même pas été encore acceptée. Il faut que vous acceptiez cette motion pour que je puisse lancer cette étude, qui répondra à l'ensemble de vos questions et qui permettra de dire par la suite si on souhaite entrer en matière ou pas, par rapport à l'ensemble de ces invites. Peut-être que des invites vont trop loin, on va se rendre compte après discussion avec les associations que cela va coûter trop cher ou pas. Les associations vont peut-être nous dire qu'elles n'attendent que cela ou que cela ne les intéresse pas. Mais laissez au Conseil administratif et aux collaborateurs de l'administration le temps, plusieurs mois, pour pouvoir répondre à ces questions. Je ne vais pas pouvoir demander à mes collaborateurs, si vous refusez de renvoyer en commission, de répondre à des questions techniques, à des questions aussi précises lors de la prochaine Commission ou même dans deux ou trois mois, il vous faut nous laisser le temps de faire un rapport adéquat et qui répond aux questions qui sont pertinentes.

M. FLURY : l'environnement est bien mal en point et si nous voulons assurer notre survie à long terme, il va quand même falloir prendre des mesures visant à protéger cet environnement. Ce sont des gestes simples, à portée de tous, chacun, individu ou collectivité, détaillant ou grossiste. Les illogismes commencent par l'emballage individuel sous cellophane de chaque banane, des sacs plastique à peu en vouloir. Actuellement, les gros distributeurs comme la Migros ont des petits sacs de jute qu'on peut laver et réutiliser, c'est une solution. Dans les grandes fêtes populaires, les gobelets pour la bière sont en plastique consigné, vous déposez Fr. 2.—, vous recevez le gobelet et en partant de la fête, vous rendez votre gobelet et vous récupérez votre mise de fond. Ou c'est un gobelet d'une fête particulière, le Basel Tattoo ou le Montreux Jazz festival, vous repartez avec votre gobelet souvenir, vous l'aurez payé Fr. 2.— et il vous servira probablement pour d'autres fêtes également. Récemment, lors de l'avant-dernière session, le Grand Conseil a voté un texte similaire à notre motion communale, elle l'a accepté à une très large majorité, alors le Mouvement citoyen genevois vous invite à soutenir la motion des Verts.

M. MATHIEU : merci, évitons les débats de commission !

M. REOLON : mon collègue a déjà presque tout dit. Pour des personnes qui se déplacent de temps en temps en Suisse, je vais souvent à Lucerne, il y a des grandes fêtes à Lucerne, c'est très étendu, il y a le carnaval...

M. MATHIEU : on est en train de parler du renvoi en commission, on ne fait pas de débat là-dessus.

M. REOLON : je vous donne juste une explication, on prend un gobelet, on paie Fr. 2.--....

M. MATHIEU : si j'ai 33 explications, à minuit et demie on est encore là.

M. REOLON : je donne juste une explication. Si l'on renvoie en commission, qu'est-ce qu'on envoie en commission ? On est en train de se compliquer la vie de demander simplement de

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

faire attention pour que ces gobelets, ce plastique, soient rendus au commerçant. Je ne vois pas où est la complication. Comme l'a dit mon collègue, nous, on appuiera cette motion.

Mme GACHET CREFFIELD : excusez-moi mais ce n'est pas qu'une histoire de gobelets à Fr. 2.--. Il y a quand même toute la gestion de la vaisselle réutilisable, une assiette, des couteaux, des fourchettes, des cuillères, etc. En termes de logistique, il y aura quand même des incidences. Donc, volontiers si l'on peut modifier cette deuxième invite par rapport à cela, mais je souhaiterais que l'on envisage l'examen par rapport au point de vue de la commune et des associations. Parce qu'il y a les deux aspects, à vouloir être précis, soyons-le ! Je souhaiterais que si on ne dit pas « poser comme condition », mais « d'envisager » - je ne sais plus quelle était le terme qui était proposé, mais qu'au niveau de l'étude on se positionne tant du point de vue de la commune que des utilisateurs, des associations. Les Promotions avec 3-4 ou 5000 personnes, ce n'est pas la même chose qu'un petit événement à cent gobelets. Il y a quand même tout un aspect logistique et pour le monde associatif il y aura des conséquences. Ce n'est pas qu'un gobelet à Fr. 2.--, il y a d'autres incidences. Je souhaiterais qu'au niveau de l'invite, on stipule la question « associatif » et ville de Lancy.

M. MATHIEU : sans sortir de ma neutralité de président, je vous rappelle que le rapport du Conseil administratif pourrait être renvoyé à la commission et c'est là que la discussion politique pourrait être intéressante.

M. H. TEMEL : puisqu'on parle des détails, j'aimerais juste donner une information importante pour tout le monde, si vous jetez un gobelet dans la nature, pour que cela devienne de la terre, il faut 500 années.

M. MATHIEU : nous allons voter le renvoi en Commission du développement durable.

***Le renvoi à la Commission du développement durable est refusé par 20 non, 12 oui et 2 abstentions.***

M. MATHIEU : nous allons voter l'amendement proposé par les Socialistes et par les Verts : - *poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que toutes les manifestations mettent en place un système de consigne pour des gobelets réutilisables et étudier et envisager une mesure identique pour la vaisselle réutilisable.*

***L'amendement est accepté par 33 oui, 0 non, 1 abstention.***

Mme GACHET CREFFIELD : je souhaiterais une suspension de séance.

*La séance est suspendue durant 5 minutes.*

M. MATHIEU : une communication du Bureau : tous les rapports de commission seront adjoints au procès-verbal et nous arrêterons notre séance après ce point.

*Quelques Conseillers municipaux applaudissent.*

Mme GACHET CREFFIELD : nous vous proposons d'ajouter après l'invite qui vient d'être amendée, en troisième point : « à tenir compte des points de vue des associations, des utilisateurs, ainsi que des aspects logistiques dans ses études ».

Mme VILLARRUBIA : pour avoir collaboré à la rédaction de ce dernier amendement, je souhaite mentionner que le groupe des Verts est d'accord et que c'est une bonne idée de préciser au Conseil administratif de ne pas oublier un certain nombre de points.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

M. MATHIEU : nous allons voter cette proposition d'amendement.

En troisième invite : « à tenir compte des points de vue des associations, des utilisateurs, ainsi que des aspects logistiques dans ses études ».

***L'amendement est accepté à l'unanimité, soit par 34 oui, 0 non, 0 abstention.***

M. MATHIEU : nous votons maintenant la motion amendée.

***Le Conseil municipal***

***invite le Conseil administratif à***

- *sensibiliser la population et les acteurs économiques, notamment la grande distribution, face à l'augmentation des déchets et à l'utilisation d'emballages réutilisables ou compostables et à se passer des produits plastiques à usage unique (paille, coton-tiges et autres touillettes) ;*
- *poser comme condition à l'utilisation du domaine public communal que toutes les manifestations mettent en place un système de consigne pour des gobelets réutilisables et étudier et envisager une mesure identique pour la vaisselle réutilisable ;*
- *à tenir compte des points de vue des associations, des utilisateurs, ainsi que des aspects logistiques dans ses études ;*
- *interdire l'utilisation de vaisselle ou gobelets plastiques jetables au sein de l'administration communale ;*
- *interdire la distribution de sacs en plastique fabriqués à partir de dérivés du pétrole lors des actions, manifestations ou événements organisés, financés ou soutenus par la commune ;*
- *poursuivre la mise à disposition de la population des sacs compostables gratuitement dans le cadre de l'action « P'tite poubelle verte ».*

***La motion amendée est acceptée par 33 oui, 0 non, 1 abstention.***

**D. RAPPORTS DE COMMISSION (INFORMATIONS)****14) COMMISSION DES SPORTS – Séance du 12 février 2019 –  
Rapporteur : Mme Céline ROSSELET****a) Présentation de la Rock Dance Company**

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : M. Grillet, actuel président de la Company, était président de deux clubs, à Onex et à Lancy ; ceux-ci ont fusionné en 2010 pour créer la Rock Dance

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

Company. En quelques années, la Rock Dance Company est passée d'environ 40 membres à 160.

Actuellement la compagnie compte entre 70 et 80 compétiteurs licenciés, à savoir entre 15 et 20 couples et 3 formations. Le club possède 10 cours pour les enfants et est partenaire avec le Canton pour les activités extrascolaires et les passeports vacances.

Le club impose que les moniteurs passent par la formation jeunesse et sport car il souhaite qu'ils soient tous brevetés. Ces 27 entraîneurs et moniteurs offrent 30 heures d'entraînement hebdomadaire, toutes catégories confondues. Le club fonctionne grâce au travail de 120 bénévoles, parmi lesquels se trouvent les moniteurs, les parents et le staff qui viennent aider lors des manifestations. Un comité de 6 personnes gère les affaires courantes.

La compétition constitue le principal objectif de l'association qui possède l'un des palmarès les plus fournis de Suisse et souhaite rester au sommet. Un autre objectif important est de pérenniser les cours et d'ouvrir de nouveaux cours.

### b) Point de situation sur le Lancy football club

=====

Mme ROSSELET présente le sujet : suite à l'assemblée générale du club, le comité comprend un nombre important de membres avec des profils assez différents. Ils utilisent les compétences des uns et des autres et ont réparti les tâches de façon intelligente selon les professions. Le comité reconnaît qu'il n'est pas simple de gérer un gros club. Par ailleurs, l'assemblée générale a pris du temps à être organisée car le club a eu un contrôle TVA et souhaitait pouvoir clôturer cette question avant de prévoir ce moment. Le Conseiller administratif relève également que le club a eu un exercice déficitaire pour cette saison qui s'explique notamment par le contrôle TVA mais qui n'est pas de nature à mettre en danger le club. Le repas de soutien qui a eu lieu récemment a été un succès et a accueilli environ 450 personnes. Le Conseiller administratif informe que, dans une logique de transparence, tous les documents présentés lors de l'assemblée générale sont à disposition des Conseillers municipaux.

### c) Divers

=====

Mme ROSSELET présente le sujet :

#### **Piscine de Marignac**

L'ouverture du complexe sera exceptionnellement repoussée au 30 mai au lieu du 1er mai, suite aux travaux, ce qui permettra de l'ouvrir toute l'année. Par ailleurs, la piscine du Grand-Lancy fête ses 50 ans le 31 août prochain. A vos agendas !

#### **Patinoire**

Les Canadiens continuent à se dire intéressés par la réalisation du projet mais ils ne sont plus portés par le GSHC. Par ailleurs, une personne qui est dans l'immobilier et qui gravite autour du club a fait une deuxième proposition. Voilà où en est la situation pour l'instant.

Il faudra donc que le Conseil d'Etat tranche, sachant qu'un certain nombre de préavis techniques ont déjà été donnés quant à l'ancienne version du projet. Si le nouveau projet est privilégié, il faudra alors recommencer les préavis techniques en vue d'un dépôt d'autorisation. Par ailleurs, les habitants qui habitent sur place devront être relogés. La seule

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

chose qui a évolué est qu'il y a eu un changement de zone et qu'il s'agit aujourd'hui d'une zone sportive.

**15) COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS – Séance du 4 mars 2019 –  
Rapporteur : Mme Virginie GLASSEY**

---

**Divers**

=====

Mme GLASSEY présente le sujet :

**Salle du Conseil municipal**

Conformément à la demande de la commission, la réflexion a été poussée sur une étude plus interventionniste concernant la rénovation de la salle du Conseil municipal et notamment sur deux variantes. La CMNS a été consultée. Un déplacement a été réalisé par la CMNS et évoque l'impossibilité de faire une version lourde de rénovation. Cette dernière rentre en matière uniquement sur un changement de moquette, rideaux et la mise à jour et l'adaptation du mobilier existant pour les questions d'intégration de vote électronique. La CMNS ne souhaite pas que cette salle, les boiseries, ou le mobilier qui forment une unité soit modifiée. De nouvelles solutions vont être étudiées pour intervenir de manière très légère.

Appel d'offres passerelle Surville-Tivoli

M. Lorenzini rappelle qu'il est attendu que chaque groupe propose le nom d'un membre et d'un suppléant pour le concours d'appel d'offres pour la passerelle qui reliera Surville à Tivoli.

**16) COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – Séance du 6 mars 2019 –  
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

---

**Divers**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : un commissaire souhaite savoir ce qui va se passer au niveau du P+R du Trèfle-Blanc en relation avec les informations parues dans la presse concernant la patinoire qui risque de ne pas voir le jour.

Le Conseiller administratif lui répond qu'en l'état, le Canton a seulement informé qu'il ne souhaitait pas aller de l'avant avec les promoteurs canadiens, mais cela ne signifie pas qu'il ne veut pas de patinoire.

Il précise que le P+R n'est pas remis en question et ce quel que soit le projet de patinoire et même si celle-ci ne devait pas se réaliser.

En effet, ce P + R est également lié au tram et au Léman Express. Enfin il est précisé que le Canton souhaite faire une partie du P+R dans le futur quartier de Chapelle-Gui, dont le PLQ a été préavisé défavorablement par le Conseil municipal de Lancy. Or, le Conseil administratif s'oppose à la construction d'un P+R distinct, estimant qu'il vaut mieux le construire en entier à Trèfle-Blanc.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019****17) COMMISSION DE L'ADMINISTRATION ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES –  
Séances des 26 novembre 2018 et 11 mars 2019 – Rapporteur : M. Thierry DEROBERT**

---

**Audit de la Cour des comptes sur les ressources humaines de la Ville de Lancy**  
=====

M. DEROBERT présente le sujet : à la suite du rapport de la Cour des comptes sur les ressources humaines de notre commune, les commissaires ont souhaité pouvoir en discuter avec nos magistrats. Il en ressort que l'administration de la commune a pris en compte les recommandations faites dans cet audit et qu'elle va mettre en œuvre ce qui est nécessaire afin de corriger ce qui doit l'être. Les commissaires ont pu poser au magistrat présent l'ensemble des questions qu'ils avaient et se trouvent satisfaits par les engagements que l'administration a déjà mis en œuvre et par ceux qu'elle prévoit à court terme.

**18) COMMISSION SOCIALE – Séance du 12 mars 2019 –  
Rapporteur : Mme Corinne GACHET CREFFIELD**

---

**a) Présentation des prévisions des effectifs scolaires**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : les prévisions fournies par le Service de la recherche en éducation, concernant les effectifs d'élèves dans le quartier de la Chapelle, ne correspondent pas à la réalité actuelle, puisque aujourd'hui les élèves lancéens occupent 20 classes à l'école du Sapay alors que 12 seulement étaient prévues pour Lancy. Une étude a été conduite afin de déterminer les besoins à l'horizon 2021 et à l'horizon 2027.

Pour 2021, les besoins dans les écoles lancéennes sont de 153 classes. Il devrait par conséquent manquer 9 classes. Et pour 2027, il devrait manquer 24 classes supplémentaires. En regardant par quartier, pour le Petit-Lancy, avec la construction de la nouvelle école du Plateau, on devrait parvenir en rationalisant les espaces à intégrer ces besoins. Par contre, c'est au niveau du Grand-Lancy, dans le quartier de la Chapelle, que le problème est important.

A l'horizon 2027, il va manquer 13 classes.

9 scénarios ont été étudiés, et 4 ont été retenus sur la base de critères tels que le nombre de classe créées, les coûts, les délais de mise en œuvre, les problèmes de conformité.

Il s'agit de :

L'utilisation pérenne de tous les espaces encore disponibles dans les écoles actuelles, ce scénario permet rapidement et à moindre coûts de créer 5 classes au Petit-Lancy et 9 dans le secteur du Grand-Lancy.

La surélévation de l'école du Bachet qui permettrait aux enfants du quartier Chapelle/Gui de fréquenter cette école en utilisant le passage sous voie.

La création d'un demi-groupe scolaire dans le PLQ des Passereaux.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

Et finalement l'utilisation d'une parcelle prévue au PLQ de l'Adret/Pont rouge pour la création d'un demi groupe scolaire.

**b) Présentation de la responsable du pôle Action sociale, Mme A. Riondel-Carrard**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : Mme Riondel Carrard est responsable du pôle action sociale qui se compose de quatre collaboratrices. La prestation la plus importante fournie est la permanence sociale qui se tient le mardi matin. En 2018, la permanence sociale a accueilli 147 personnes dont 86 qui ont commencé un suivi avec une assistante sociale. Les autres personnes ont soit été réorientées auprès d'autres services, soit ont vu leur demande traitée immédiatement.

Les personnes qui ne peuvent pas se présenter à la permanence se voient proposer un rendez-vous personnalisé ou alors si la personne ne peut pas se déplacer, l'entretien a lieu à domicile.

Lorsque le suivi social est mis en place, cela englobe des tâches telles qu'un suivi financier et/ou administratif, des recherches de fonds en cas d'endettement, un soutien psychosocial, la mise en réseau des différents partenaires.

En 2018, le service a suivi 383 personnes, ce qui représente un peu moins de 1000 entretiens. 2019 est marquée par une augmentation de 28 % du nombre de personnes suivies. Le service dispose également d'une enveloppe budgétaire qui permet d'octroyer soit des dons soit des prêts. En 2018, un montant de Fr. 18'849.-- a été octroyé sous forme de dons et Fr. 5'604.-- sous forme de prêt. Ce qui a permis de couvrir 31 cas sur les 35 demandes reçues. La majorité des demandes est liée à des arriérés de loyer pour lequel il y a une mise en péril du logement, ainsi que des arriérés de caisse maladie ou des frais de formation.

Mme Riondel-Carrard s'occupe également de la problématique des logements dits d'urgence ou de relais.

Le service organise également chaque semaine une permanence écrivain public tenue par des collaborateurs ainsi qu'une permanence juridique qui est assurée par des avocats du barreau de Genève. Une permanence impôts est aussi organisée et cette année, une séance a été organisée pour les jeunes de 18 ans afin de leur permettre de remplir leur première feuille d'impôt. En automne une permanence "assurance maladie" est organisée.

Pour bénéficier des prestations du service, les personnes doivent résider sur le territoire lancéen, posséder un titre de séjour valable en Suisse et ne pas être suivies par un autre service social.

**c) Rapport de la représentante du Conseil municipal pour la maison de quartier du Plateau, Mme Martine Degli Agosti**  
=====

Mme GACHET CREFFIELD présente le sujet : suite à son déménagement en septembre 2017, la nouvelle maison de quartier du Plateau s'est installée dans son fonctionnement actuel. Les animations sont variées et de nombreux cours proposés. Le centre aéré d'été s'est déroulé en juillet à la ferme du Lignon. Le comité se dit très inquiet quant à la sécurité des enfants sur la route de Chancy et en a informé les autorités communale et cantonale.

## Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019

### 19) COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – Séance du 13 mars 2019 – Rapporteur : M. Aristos MARCOU

---

#### Présentation de la nouvelle procédure AIMP sur la gestion des déchets

---

M. MARCOU présente le sujet : il est expliqué à la commission que les contrats qui lient la commune aux prestataires en charge de la gestion des déchets arrivent à leur terme au 31 décembre 2019. La commune ayant respecté l'ensemble de ses engagements vis-à-vis de ses prestataires, elle devient de fait à 100% propriétaire de ses éco-points.

La fin du contrat sera donc l'occasion de remettre en concurrence les prestataires.

L'AIMP sera composé de trois lots :

1. la levée porte-à-porte. Elle est censée se réduire chaque année pour devenir presque inexistante d'ici 5 ans en dehors des encombrants, déchets de jardin et déchets entreprises.
2. la levée des éco-points selon le monde « grue ».
3. Le nettoyage des éco-points.

Pour l'ensemble des points, la commune s'assurera et exigera que les éventuels futurs prestataires soient à la pointe en matière technique, écologique et sociale.

Les critères d'adjudication seront répartis en :

- 25% prix
- 25% organisation du prestataire
- 20% qualités techniques
- 20% aspects environnementaux
- 10% expérience référence

Le président de la commission DD sera intégré au comité d'adjudication.

## E. POINTS FINAUX

### 20) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

---

M. AESCHBACHER : j'ai une question écrite au Conseil administratif de la Ville de Lancy. M. Lance est parti, c'est dommage parce que cela le concernait un peu :

*Quelles sont les conséquences pour la Ville de Lancy de l'abolition de l'impôt sur les chiens ?*

*Au vu du vote du Grand-Conseil validant l'abolition de l'impôt sur les chiens ainsi qu'à la très grande probabilité que la population soit appelée à voter sur ce sujet, nous souhaiterions obtenir des réponses aux questions suivantes :*

- *Quelle somme a rapporté l'impôt sur les chiens?*
- *Combien a coûté la mise à disposition des sachets "canicrottes" ?*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

- *Combien a coûté l'entretien des parcs à chien ?*

*Nous souhaiterions avoir des comparaisons sur les trois dernières années.*

*Par ailleurs, nous souhaiterions savoir combien de parc à chien se situent sur notre commune et s'il est prévu d'en augmenter le nombre ?*

*Enfin, si ces données sont disponibles, nous souhaiterions savoir :*

- *Combien a coûté l'entretien de la voirie communale, en relation avec les déjections canines ?*

*Nous remercions, d'ores et déjà, le Conseil administratif de la Ville de Lancy pour ses réponses qui nous permettront de nous éclairer sur cette problématique qui a également des impacts au niveau communal.*

Puisque j'ai la parole, je profite de faire une communication. Il va y avoir quelques changements parmi la répartition des commissaires PLR au sein des commissions : M. Aristos Marcou va aller à l'aménagement du territoire, Thierry Aeschbacher va reprendre la Sécurité, M. Aristos Marcou va aller à la Commission de l'administration et des affaires économiques, Thierry Dérobert va aller à la Commission sociale et de ce fait nous proposons à ce Conseil que M. Dérobert soit le représentant du Conseil municipal pour le contrat de quartier de la Chapelle ; dès lors qu'il y habite, cela nous paraît pertinent.

Mme VILLARRUBIA : j'ai une question écrite au Conseil administratif.

***Arrivée de la 5G, quelle position et quelles précautions la Ville de Lancy entend-elle prendre ?***

*Les affiches publicitaires pour la 5G ont envahi les rues de la commune de Lancy à la suite de l'attribution des fréquences 5G aux trois opérateurs Swisscom, Salt et Sunrise par la Commission fédérale de la communication. Le déploiement de la 5G nécessitera l'installation de milliers d'antennes supplémentaires.*

*La 5G promet notamment un accès à internet encore plus rapide. Mais la 5G permettra surtout à des milliards d'objets d'être interconnectés et aux machines de dialoguer entre elles en temps quasi réel. Si la 2G, la 3G et la 4G étaient au service des personnes (téléphoner, envoyer des sms, accéder à internet), la 5G est dorénavant au service des machines.*

*Un enjeu majeur lié à la 5G est celui de la sécurité des données. Grâce à la puissance des algorithmes que la 5G permettra, nous ne maîtriserons plus nos données : ni la récupération des données à notre insu, ni l'exploitation de ces mêmes données.*

*Le deuxième enjeu majeur de la 5G a trait aux conséquences sur la santé. L'OMS a classé en 2011 les champs électromagnétiques, comme ceux de la téléphonie mobile, dans les cancérigènes potentiels. En 2017, 170 scientifiques de 37 pays ont demandé un moratoire sur la 5G en attendant des études sérieuses sur les impacts de cette technologie. Plus récemment, en septembre 2018, l'office fédéral de l'environnement (OFEV) a chargé un groupe de travail, comprenant des représentants de plusieurs départements fédéraux, de cantons, des opérateurs et du monde de la santé, d'étudier les risques des ondes de la 5G. Il doit rendre son rapport mi-2019.*

*Les effets à long terme de cette nouvelle pollution ne sont donc pas encore bien connus. Dans ces cas, et lorsque les données scientifiques ne sont pas suffisantes pour prouver ou infirmer une dangerosité, le principe de précaution doit primer afin de protéger la sécurité et la santé de la population.*

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

*L'implantation des antennes relevant des compétences fédérales et cantonales, la marge de manœuvre des communes est limitée mais pas inexistante. Dès lors nos questions sont les suivantes :*

- *Des antennes pour la 5G ont-elles déjà été installées sur la commune de Lancy et, le cas échéant, combien ?*
- *Le conseil administratif ou ses services ont-ils été approchés par les opérateurs en vue de l'implantation d'antennes 5G sur la commune ?*
- *Quelle est la position du Conseil administratif à ce sujet ?*
- *Le conseil administratif envisage-t-il de suspendre l'installation d'antennes 5G sur son territoire, et en particulier à des endroits sensibles comme les écoles, les crèches ou les lieux d'activités pour les enfants et les jeunes (stades de foot par exemple), en attendant la publication des résultats de l'étude menée par l'OFEV ?*

*Je remercie le Conseil administratif pour sa réponse.*

Mme DEGLI AGOSTI : j'ai une question un peu plus courte. Je me posais la question si c'était vraiment vrai ce qu'on lit dans les journaux : la disparition des insectes et autres animaux s'annonce pour un futur relativement proche. Je viens de recevoir une brochure intitulée « Pièges pour la faune », de Birdlife et Aspo, qui met en garde le lecteur sur la nécessité d'utiliser des vitres avec marquage à petites mailles pour les bâtiments. L'accent est aussi mis sur le danger des grilles à mailles trop grossières pour les puits de lumière et d'aération, les montées d'escalier à haute marche sans rampe ou encore les murs de verdure et de béton qui piègent les animaux. Le livret propose aussi de ne pas colmater les ouvertures des toits au grenier qui sont volontiers investies par les oiseaux.

Je sais que notre commune est très consciente des normes et exigences en vigueur et elle les applique autant que possible. J'aimerais toutefois être informée sur les actions qu'elle mène concernant ses bâtiments et la petite faune.

M. BARRY : c'est une proposition au Conseil administratif. Le rapport de la Cour des comptes a porté sur des objets importants en matière de gestion RH. Des recommandations ont été émises. Pour notre part, nous estimons que ces recommandations ne doivent pas être négligées ou minimisées. C'est pourquoi nous souhaitons proposer au Conseil administratif de nous présenter un bilan du suivi des recommandations en fin d'année.

M. REOLON : à l'entrée du chemin des Fraisiers, du côté du Terrain d'aventure, il y a un trou au milieu de la route qui risque de faire chuter des motards. Serait-il possible d'intervenir assez rapidement ?

M. MATHIEU : j'ai une question. J'ai lu avec attention toutes les réponses aux motions et vous en remercie. Au niveau de la petite enfance, il manquait une donnée : quel est le taux d'offres pour la Ville de Lancy actuellement.

M. RENEVEY : je vais répondre à la dernière question puisqu'elle me concerne. Le taux de couverture est à 20%, on est dans la moyenne des grandes communes, dans la moyenne seulement.

M. LORENZINI : concernant la proposition de M. Thierno Barry, c'est vrai qu'il est très tard et vous avez décidé de sauter toute une série d'informations. Il y avait notamment un point à l'ordre du jour sur un retour de la Commission de l'administration qui évoquait justement le rapport de la Cour des comptes, c'est dommage que vous décidiez de ne pas le lire. Les gens le liront dans un mois dans le procès-verbal du Conseil municipal.

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

En effet, on a expliqué lors de cette séance que le rapport de la Cour des comptes prévoyait un suivi sur trois ans et qu'on avait pris des engagements de réaliser une série de réponses aux recommandations cette année. On vous informera de l'avancée des travaux qui seront réalisés pour répondre à l'ensemble des recommandations émises, nous les avons toutes acceptées.

Il y a une chose importante, je profite de le dire : on a tout sauf minimisé ce rapport qui, pour nous, était pour un certain nombre d'éléments, une surprise. Par rapport à cela, on a commencé déjà à réfléchir vraiment, notamment en communiquant au sein de l'administration des éléments à prendre en compte et des mesures que nous allions entamer, à mettre en place un certain nombre de mesures pour répondre notamment à l'inquiétude relevée par les remontées d'informations dans le cadre du sondage qui a été fait auprès des collaborateurs. Vous avez pu prendre connaissance des problématiques évoquées en pourcentage assez important, trop important à notre goût, par rapport à des inadéquations comportementales. Donc, nous prenons les mesures qui s'imposent.

M. BONFANTI : pour répondre à la question de Mme Degli Agosti, je vous propose d'évoquer ce point lors d'une prochaine Commission du développement durable, les collaborateurs pourront venir vous présenter ce qui se fait déjà dans la commune.

Mme DEGLI AGOSTI : je ne fais pas partie de cette commission mais j'essaierai de venir.

M. MATHIEU : une dernière annonce, vous avez tous reçu un e-mail du Genève-Servette futur hockey pour pouvoir participer au match des élus et à la fondue qui suit. Si vous voulez voir votre Président avec des patins aux pieds, une canne à la main et essayer de pousser un pok, il faut absolument venir le 5 avril à la patinoire des Vernets.

La séance est levée à 22h12.

**Le Secrétaire :**

**Christian FLURY**

**Le Président :**

**Alain MATHIEU**

**VILLE DE LANCY**

**Séance ordinaire du Conseil municipal du 28 mars 2019**

**QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Il n'y en a pas.